



## **Contrat de Ville 2015 - 2020**

### **Les enjeux d'un territoire : le Quartier Kennedy**



Copyright : © Raphaël Année

# SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>7</b>
<b>PRESENTATION DU TERRITOIRE</b>	<b>11</b>
<b>ETAT DES LIEUX DU QUARTIER KENNEDY</b>	<b>27</b>
<b>LE CONSEIL CITOYEN</b>	<b>38</b>
<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>	<b>40</b>
1/ Le point de vue des partenaires	41
2/ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	48
<b>PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<b>52</b>
1/ Le point de vue des partenaires	53
2/ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	54
<b>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>	<b>57</b>
1/ Le point de vue des partenaires	58
2/ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels	64
<b>LE SCHEMA ORGANISATIONNEL DU PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>67</b>
<b>LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>71</b>
<b>LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES</b>	<b>74</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>78</b>
➤ Santé	
➤ Éducation	
➤ Culture	
➤ Prévention et Sécurité	
➤ Renouvellement urbain	
➤ Emploi et Développement économique	

# **PREAMBULE**

## Préambule

---

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

En vertu du décret du 30 décembre 2014, le quartier Kennedy de la commune de Crépy-en-Valois est désigné comme étant éligible au nouveau contrat de ville.

Le contrat unique intègre les trois dimensions sociale, urbaine et économique, déclinées sous forme de 3 piliers :

- le pilier cohésion sociale intégrant les thèmes éducation, accès à la culture, au sport, à la santé, à la prévention de la délinquance, à la citoyenneté et aux valeurs de la République,
- le pilier cadre de vie et rénovation urbain,
- le pilier développement économique et emploi.

### **Le périmètre du quartier Kennedy :**

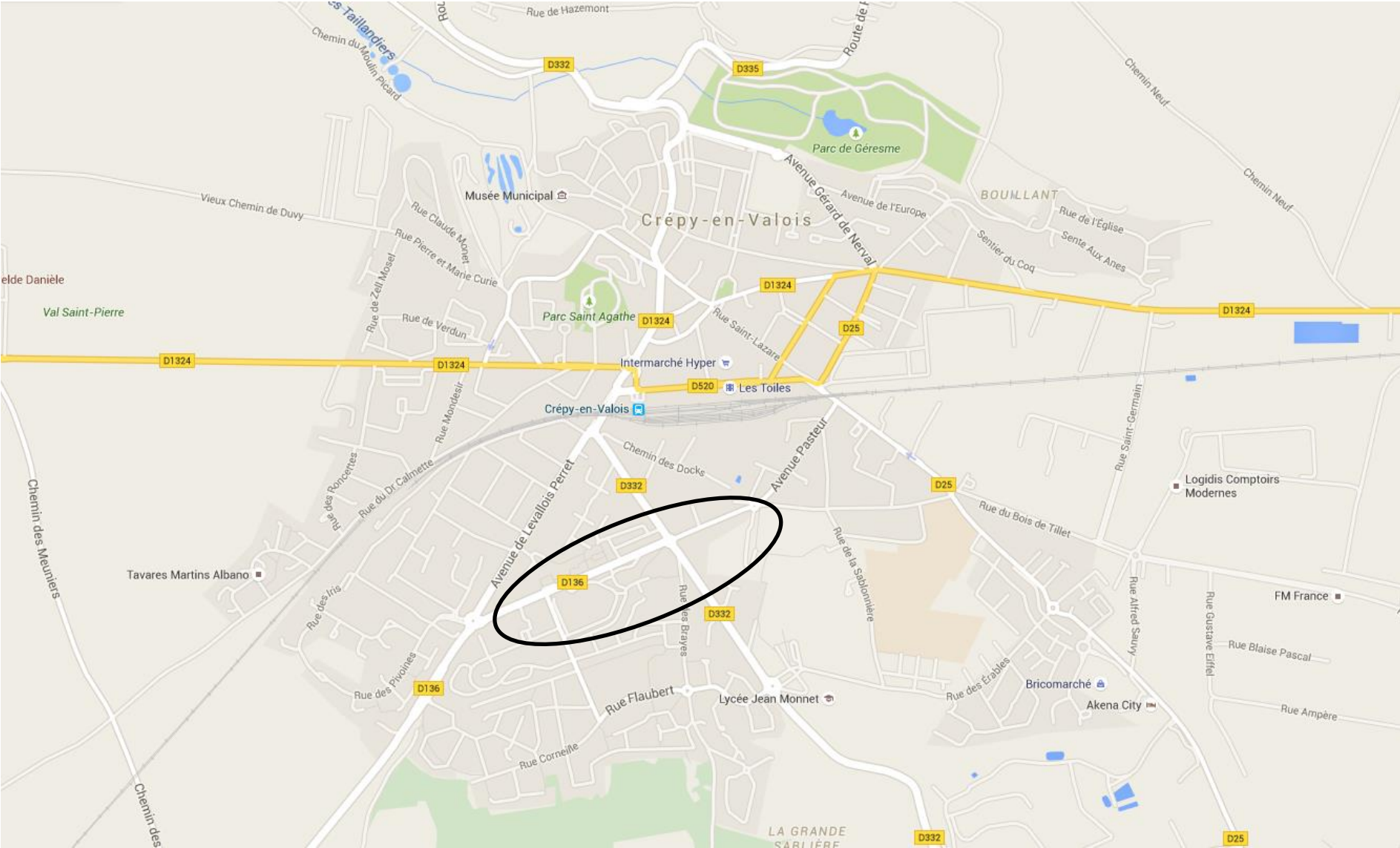
La géographie prioritaire est désormais fondée sur le critère unique du revenu médian des habitants inférieur à 11 000 € et pour un quartier d'au moins 1 000 habitants. Les nouveaux périmètres convenus avec chaque territoire ont été validés par le CGET. Le contrat de ville est désormais piloté à l'échelle intercommunale, il s'agit d'un document unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques.

# Préambule

---



# Préambule



**ELABORATION  
DU CONTRAT DE VILLE**

# Élaboration du Contrat de Ville

---

Les acteurs et la ville de Crépy-en-Valois, ci-dessous, se sont mobilisés autour de tables rondes citoyennes et expérimentales, pilotées par la sous-préfecture de Senlis et la ville, avec pour objectifs de dégager les premiers éléments d'un diagnostic partagé, de décliner les principaux enjeux et axes stratégiques.

## Les principaux partenaires :

- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de l'Éducation Nationale
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental de l'Oise
- La Procureure de la République de Senlis
- Le Recteur de l'Académie d'Amiens, Chancelier des Universités
- L'Agence Régionale de la Santé de Picardie
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
- La Chambre d'Agriculture
- Pôle Emploi et la Mission Locale
- La Caisse des dépôts et des Consignations
- La Gendarmerie Nationale
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- La DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
- La Direction Départementale des Territoires
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- La Communauté de Communes du Pays de Valois : DGS, Développement économique, Aménagement du territoire, Culture, Service à la personne et Vie associative
- Les Services de la Mairie : Direction Générale des Services, Urbanisme, Techniques,...
- L'Épide
- Les bailleurs sociaux : OPAC, Picardie Habitat



# Élaboration du Contrat de Ville

---



# Élaboration du Contrat de Ville

---

## Les acteurs de la vie communale (techniciens, citoyens) :

Les groupes de travail thématiques ont porté sur :

- Accès à l'emploi, formation, insertion professionnelle, développement économique et commerce,
- Éducation, parentalité,
- Accès aux soins, bien être, lutte contre l'isolement,
- Accès à la culture, aux sports et aux loisirs,
- Tranquillité publique,
- Cadre de vie, habitat et transport.

La formation de ces groupes a permis de recueillir les premières impressions de chaque acteur de ce projet concerté, sous la conduite de la sous-préfecture de Senlis et la ville, et de décliner les premiers éléments du diagnostic, mais aussi de mettre en interaction les acteurs institutionnels facilitant les échanges et donnant lieu à plusieurs temps de rencontre :

- **Jeudi 15 janvier 2015** : premier comité de pilotage à la mairie de Crépy-en-Valois et composition des groupes de travail.
- **Février et avril 2015** : groupes de travail sur la Cohésion sociale, le cadre de vie & renouvellement urbain et le développement économique & emploi avec les différents partenaires.
- **Jeudis 12 et 19 février 2015** : les élèves du lycée Robert Desnos de Crépy-en-Valois sont allés à la rencontre des habitants du quartier afin de leur soumettre un questionnaire.
- **Samedi 21 février 2015** : rencontre des habitants du quartier Kennedy par l'équipe municipale afin de les inviter à une réunion d'information sur le Conseil Citoyen.
- **Jeudi 5 mars 2015** : réunion en salle du conseil de l'Hôtel de Ville en vue de former le Conseil Citoyen.
- **Mardi 17 mars 2015** : commission interne.
- **Mercredi 15 avril et jeudi 16 avril 2015, 20h** : à l'espace Rameau, suite au sondage et à la réunion du 5 mars, 11 acteurs locaux (associations, commerçants, professions libérales...) et 16 habitants du quartier Kennedy ont exprimé le souhait de faire partie du Conseil Citoyen.
- **Mercredi 27 mai** : Conseil Citoyen.
- **Jeudi 25 juin** : deuxième comité de pilotage.

# **PRESENTATION DU TERRITOIRE**

# Présentation du territoire

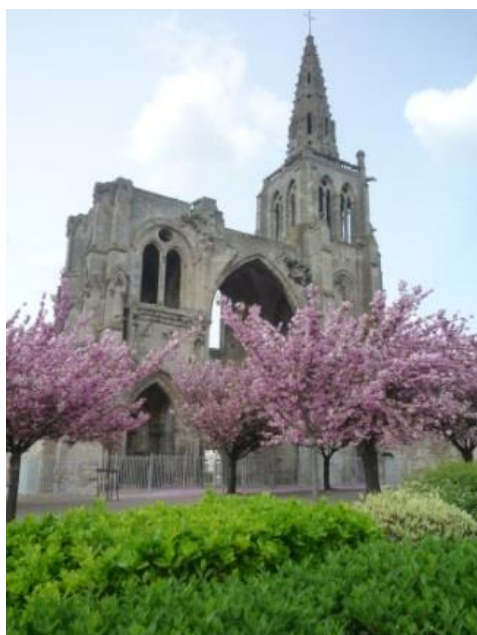
---

## Communauté de communes du Pays de Valois



Le Valois est un territoire situé au centre du Bassin Parisien, entre l'Oise, l'Ourcq, la Plaine de France et le Soissonnais.

C'est une région verte, au passé chargé d'Histoire. Forêts et plaines s'y succèdent, semées de villages se rassemblant autour d'une église ou d'un château. Le long de la Vallée de l'Automne, longue de trente-cinq kilomètres, surgissent de nombreuses églises et chapelles romanes et gothiques. La grande tradition de l'archerie continue de se pratiquer très largement dans la région (près d'un millier d'archers sont inscrits dans les clubs de l'Oise).

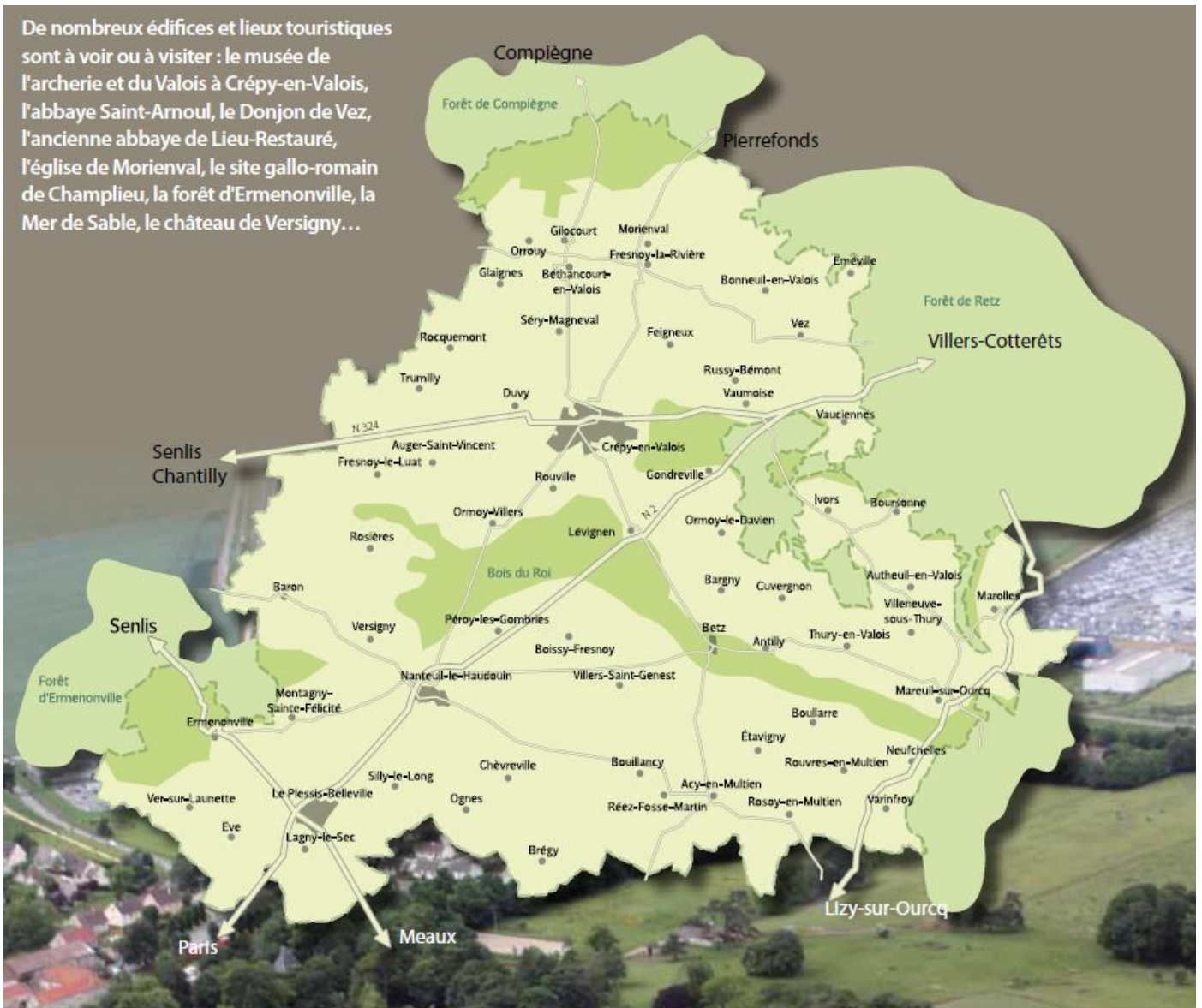


*Collégiale Saint Thomas de Canterbury  
à Crépy-en-Valois*

**La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV)** est née le 1er janvier 1997 du regroupement des communes des cantons de Betz, Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin.

La CCPV c'est aujourd'hui 62 communes, 22 100 foyers environ et près de 54 600 habitants (INSEE 2014).

## Présentation du territoire

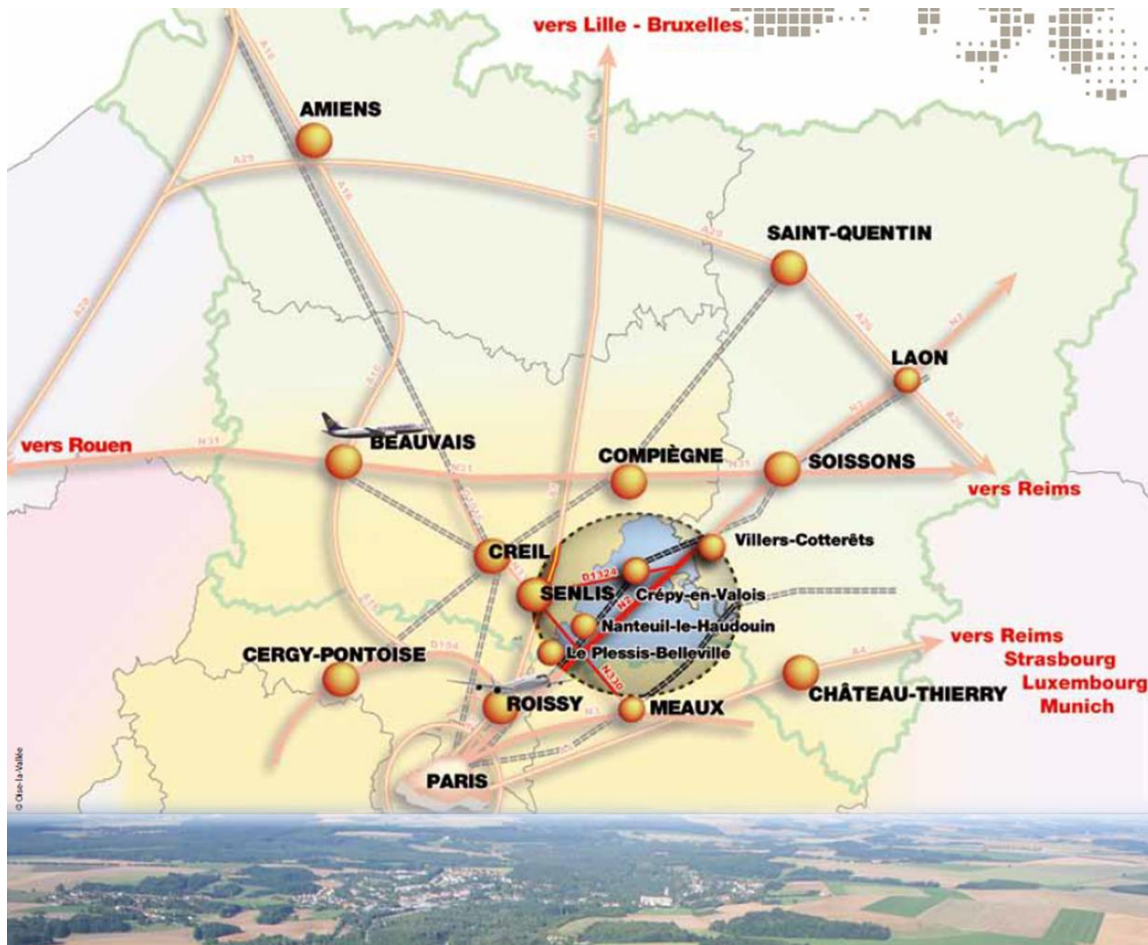


À 45 minutes de Paris, aux portes de l'Île-de-France et de l'Europe du Nord, le Pays de Valois occupe une position stratégique, au croisement de deux régions influentes.

Roissy-Charles de Gaulle à 20 minutes, Bruxelles à moins de 3 heures, une connexion facile aux grands centres de décisions européens.

# Présentation du territoire

## Une situation géographique idéale :



## Une grande facilité d'accès :

Des déplacements facilités par de nombreux moyens de transports outre l'avion.

### **Par la route, 2 axes importants :**

- La RN2 qui traverse le Pays de Valois du nord au sud et rejoint la francilienne,
- L'A1, aux portes du territoire, et qui relie Paris au nord de l'Europe.



### **Par la voie ferrée, 5 gares ferroviaires :**

- Crépy-en-Valois, Ormoy-Villers, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis Belleville sur la ligne Paris Nord-Laon,
- Mareuil-sur-Ourcq sur la ligne Paris Est-Reims.

## Un dynamisme remarquable :

Une économie productive marquée par l'essor des services et des commerces. L'activité transport/logistique, la présence d'industries manufacturières, un tissu particulièrement riche de petites et moyennes entreprises.

## Présentation du territoire

---

### CRÉPY EN VALOIS :

#### Une situation géographique privilégiée



La ville de Crépy-en-Valois bénéficie d'une position favorable par rapport à la Picardie et la région parisienne.

Elle est la porte d'entrée de l'une et de l'autre région.

Elle est très bien desservie par le rail (35 minutes jusqu'à la gare du Nord) et par les réseaux routiers (30 km de Roissy-Charles de Gaulle).

Crépy-en-Valois possède un environnement urbain de qualité, avec un patrimoine médiéval et une grande variété d'équipements et d'espaces publics. Les politiques de protection et d'urbanisme renforcent un effet de rareté, facteur d'une économie résidentielle intéressante.

La commune de Crépy en Valois comptabilise 14 778 habitants (Source : INSEE au 1er janvier 2015).



*Les Portes de Paris*



*Le centre-ville*

## Présentation du territoire

---





# Présentation du territoire

---

## L'environnement socio-économique (Insee 2011) :

Un bassin économique fragile

- Démographie :
  - Population totale : 14 374 habitants
  - Taux d'activité des 15/64 ans : 73,9 %
  - Taux de chômage des 15/64 ans : 12,0 %
  
- Volet économique :
  - Nombre d'établissements actifs : 917
  - Prépondérance des emplois dans le commerce, Les transports et services divers : 66,7 %

## La population :

Un nombre important de jeunes âgés de moins de 30 ans : 37 % de la population de Crépy-en-Valois. 47,6 % d'hommes et 52,4 % de femmes (Insee 2011)

	Crépy-en-Valois		Oise		Picardie	
<b>Ensemble</b>	<b>14 374</b>	<b>%</b>	<b>805 642</b>	<b>%</b>	<b>1 918 155</b>	<b>%</b>
0 à 14 ans	2 684	18.7	165 804	20.6	377 464	19.7
15 à 29 ans	2 642	18.4	148 131	18.4	352 605	18.4
30 à 44 ans	2 799	19.5	167 598	20.8	381 410	19.9
45 à 59 ans	2 967	20.6	165 859	20.6	391 957	20.4
60 à 74 ans	1 933	13.4	102 837	12.8	260 628	13.6
75 ans ou plus	1 348	9.4	55 413	6.9	154 091	8.0

## L'environnement démographique :

Avec près de 15 000 habitants, Crépy-en-Valois est au centre des 62 communes (55 000 habitants) du Pays de Valois. C'est la ville principale de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV).

## L'habitat :

6 300 logements dont 30% de logements sociaux.

Programme de constructions pavillonnaires et petits immeubles : 100 logements par an.

# Présentation du territoire

---

## L'environnement scolaire :

- 6 groupes scolaires (maternelle et primaire) :

- J. Cocteau,
- C. Péguy,
- A. Malraux,
- G. Ramon,
- J. Vassal, J. Prévert (Groupe Vassal)
- École Sainte Marie.



*Maternelle Cocteau*



*Élémentaire Malraux*



*Élémentaire Péguy*

- 2 collèges :



*Collège J. de la Fontaine*



*Collège G. de Nerval*

## Présentation du territoire

---

- 2 lycées :



Lycée J. Monnet



Lycée professionnel R. Desnos

Taux de réussite au baccalauréat (inclus crépynois et hors crépynois : 85,4 % (année scolaire 2014)

Nombre d'élèves dans les établissements scolaires :

### Établissements publics :

#### Écoles maternelles :

➤ Prévert :	144
➤ Ramon :	95
➤ Cocteau :	126
➤ Malraux :	117
➤ Péguy :	94
<b>TOTAL :</b>	<b>576</b>

#### Écoles élémentaires :

➤ Vassal :	249
➤ Ramon :	149
➤ Cocteau :	204
➤ Malraux :	242
➤ Péguy :	143
<b>TOTAL :</b>	<b>987</b>

Effectif journalier de 1 563 enfants pour l'année 2014/2015

#### Collèges :

➤ La Fontaine :	830
➤ G. de Nerval :	561
<b>TOTAL :</b>	<b>1 391</b>

#### Lycées :

➤ R. Desnos :	266
➤ J. Monnet :	1 135
<b>TOTAL :</b>	<b>1 401</b>

### Établissements privés :

#### École Sainte Marie :

➤ Maternelle :	79
➤ Élémentaire :	129
<b>TOTAL :</b>	<b>208</b>

#### Institut Decroly :

➤ <b>35 élèves</b>
--------------------

## Présentation du territoire

---

### Situations précaires plus importantes :

En milieu urbain picard, 12 % de personnes connaissent de graves ou fortes difficultés dans les fondamentaux de l'écrit. C'est nettement plus qu'en milieu rural où seulement 9 % des adultes sont confrontés à cette situation. Cette part est encore plus importante dans les ZUS où **près d'un cinquième de la population de 16 à 65 ans** se trouve en situation d'illettrisme. La proportion plus élevée de population née à l'étranger, donc plus exposée aux problèmes de maîtrise des fondamentaux de l'écrit y est plus élevée. En effet, même lorsque cette population a été scolarisée en France, elle se trouve confrontée à un environnement où d'autres langues que le français sont pratiquées.

En France, les taux d'illettrisme observés dans les zones rurales et urbaines sont beaucoup plus proches (respectivement 8 % et 7 %). Le retard de la Picardie se concentre donc presque exclusivement dans les zones urbaines, qu'il s'agisse de ZUS (**+4 points de personnes en difficultés préoccupantes**) ou non (**+ 5 points**).

### Un taux d'illettrisme trois points au-dessus de la moyenne nationale

Répartition des Picards selon leur niveau de difficultés face à l'écrit

	PICARDIE	%	FRANCE	%
Population de 16 à 65 ans scolarisée en France	1 160 700		35 936 000	
<b><i>en situation d'illettrisme et d'analphabétisation</i></b>	123 400	11	2 592 000	7
<b><i>en difficultés partielles</i></b>	73 000	3	1 771 000	5

Source : Insee - enquête IVQ 2011

Picardie France

# Présentation du territoire

---

## L'environnement culturel et sportif :

Dans le domaine culturel comme dans le domaine sportif, les services municipaux et les associations soutenues par la commune couvrent un champ important.

Il y a de nombreux équipements sportifs et de nombreux équipements d'accueil pour enfants.

Il existe aussi un éventail d'activités très large pour tout public (animations culturelles, artistiques, sportives par la commune, les associations).

## Les différentes infrastructures

### Sportives et culturelles municipales et intercommunales

- ✓ un office de tourisme intercommunal du Pays de Valois : situé en plein cœur du centre-ville (rue nationale), il accueille plus de 5 000 visiteurs par an,
- ✓ un centre aquatique du Pays de Valois,
- ✓ une médiathèque,
- ✓ un musée de l'archerie et du Valois,
- ✓ plusieurs gymnases (M. Quentin, I. Cruyppenninck, B. Kindraich, G. de Nerval, J. Michelet...),
- ✓ une salle de karaté, salle des arts martiaux, salle de boxe, salle de billard, salle de cyclotourisme,
- ✓ un City stade Kennedy : City stade permettant la pratique du basket-Ball, du handball, du football, il y a également une mini piste autour,
- ✓ un stand de tir à l'Arc,
- ✓ une harmonie municipale...



*La Médiathèque*



*Le City stade Kennedy*



*Le Musée*



*L'Office du tourisme*

# Présentation du territoire

---

## Des équipements et services associatifs communales

➤ **Le CENTRE CULTUREL MJC** c'est :

Des spectacles théâtre, comédie, mime, marionnettes, chanson, clown, danse...

Des ateliers artistiques, artisanaux, détente, linguistique...

**4 à 5000 personnes** fréquentent chaque année le centre culturel ; plus de 4 000 spectateurs et 400 participants aux ateliers en incluant des spectacles scolaires.

➤ **La MJC CENTRE SOCIAL** avec de nombreuses propositions pour les enfants, les adolescents, les familles...

La MJC Centre Social est un équipement à vocation sociale globale, développant le lien social entre les habitants et proposant un certain nombre d'animations, en partenariat avec les associations locales et les services de la collectivité.

Véritable lieu de ressources et de recherches d'actions, il accompagne les Crépynois dans la réalisation de leurs projets et apporte une aide au développement des projets, des idées. Les jeunes participent à différentes activités avec l'équipe d'animation du secteur jeunes.

Activités régulières : sportives, manuelles, ateliers cuisine, jeux.

Des sorties cinéma, piscine, patinoire, spectacles, émissions TV,...

Des ateliers photos, journal.

2 lieux :

**Le ONZE** pour les jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup>

**Le SAINT LAURENT** pour les jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup> et ponctuellement pour les jeunes d'âge élémentaire. *ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE* pour aider l'ado dans sa scolarité avec le soutien de la CAF de l'Oise



*Le Saint Laurent*

Vacances d'été : les adolescents sont accueillis du lundi au vendredi. La MJC propose, conçoit et met en œuvre des actions éducatives dans le cadre du contrat éducatif local et autres dispositifs publics comme l'Opération VVV (Ville-Vie-Vacances). Elle propose un éventail d'activités suffisamment large pour permettre à l'ensemble des jeunes Crépynois de s'y retrouver en fonction de leurs attentes et besoins.

## Présentation du territoire

---

### ➤ L'ENFANT ET LE PERISCOLAIRE :

Plusieurs choix s'offrent aux parents en dehors du temps scolaire. L'accueil périscolaire et les accueils de loisirs sont assurés par les structures municipales (La Maison de l'Enfance) et la MJC en fonction des groupes scolaires.

Les études surveillées : la ville propose un service d'études surveillées sur les cinq écoles de la ville.  
Le temps du midi : la ville finance les activités sportives et culturelles (roller, théâtre, danse, initiation à la langue anglaise,...)

### ➤ LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Le CMJ est composé de 10 conseillers jeunes volontaires, issus des collèges, qui souhaitent porter des projets communaux et participer à la vie locale.

### D'autres structures

- ✓ un cinéma,
- ✓ deux écoles de musique dont une intercommunale, une école de danse, deux chorales,
- ✓ un centre aquatique.



*Le centre aquatique*



*Le cinéma « Les Toiles »  
de Crépy en Valois*

### ➤ L'ACCUEIL DES ENFANTS & DES ADOLESCENTS :

**La Halte Jeux** est implantée au 7, rue Claude Debussy, au cœur du quartier Kennedy. Elle accueille occasionnellement les enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans, tous les jours de 8h30 à 17h30. La structure d'accueil collectif propose 12 places, elle est implantée dans un appartement de l'OPAC réaménagé au rez-de-chaussée d'un immeuble collectif. 72 enfants sont inscrits à la Halte Jeux.

Le **Relais Assistantes Maternelles** est implanté au 11, rue Claude Debussy, au cœur du quartier Kennedy, dans un local de l'OPAC réaménagé au rez-de-chaussée d'un immeuble collectif (113 assistantes maternelles indépendantes exercent à Crépy-en-Valois).

## Présentation du territoire

---

La **Ludothèque** est implantée pendant les vacances scolaires au 11, rue Claude Debussy, au cœur du quartier, dans un local de l'OPAC réaménagé au rez-de-chaussée d'un immeuble collectif. La ludothèque offre un espace de jeux aux enfants du quartier KENNEDY 3 demies-journées par semaine à chaque période de petites vacances scolaires.

La **Structure Multi-accueil** est implantée au 1, cours Foch, en Centre-Ville. Elle accueille régulièrement ou occasionnellement les enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans tous les jours de 8h à 18h. La structure d'accueil collectif propose 25 places. 62 enfants sont inscrits au Multi-accueil.

La **Crèche Familiale** est implantée au 1, cours Foch, en Centre-Ville. Elle accueille régulièrement les enfants âgés de 2 mois ½ à 4 ans tous les jours de 6h à 20h, au domicile des Assistantes Maternelles employées par le CCAS. La structure d'accueil collectif propose 80 places sur l'ensemble du territoire de Crépy-en-Valois. 70 familles sont accueillies à la Crèche Familiale.



*La Maison de l'Enfance*

**L'accueil de Loisirs géré par la Ville** accueille les enfants scolarisés de 3 à 12 ans et est implanté sur 3 sites :

ALSH Ramon : 14, rue Zell Mosel / ALSH Vassal : 3, rue Francolin / ALSH Maison de l'Enfance : 1, cours Foch. 321 enfants sont inscrits en Accueil de Loisirs gérés par la Ville.

C'est la MJC qui est gestionnaire des accueils de Loisirs rattachés aux écoles Malraux et Cocteau.



*MJC Culture*



## Présentation du territoire

---

### ✓ ESPACE VICTOR HUGO :

#### ▪ L'ÉPICERIE SOLIDAIRE – Solepi et la CROIX ROUGE



L'épicerie solidaire de Crépy-en-Valois, **SOLÉPI**, est située dans l'espace Victor-Hugo en plein cœur du boulevard Victor-Hugo. SOLÉPI est une association qui a vu le jour en 2011. Son rôle est de **distribuer des produits de la vie quotidienne aux plus démunis d'entre nous** confrontés à d'importantes difficultés sociales et financières. Les usagers peuvent s'y approvisionner en denrées courantes qu'ils ne paient alors que 10 % du prix réel. Chaleureusement accueillis autour d'un thé ou d'un café, les bénéficiaires sont accompagnés par un bénévole pendant la distribution et ont à leur disposition des informations de toutes sortes : organismes d'aide, recettes de cuisine diététiques, activités de la Ville, etc.

Mais ce qu'il faut avant tout retenir c'est que l'épicerie sociale est, au-delà de la distribution alimentaire, un véritable moyen de favoriser le partage et l'échange. En effet, son objectif est de créer un lien social tout en redonnant confiance aux personnes qui poussent les portes de l'établissement.

Nombre de bénéficiaires : 160



#### LA CROIX ROUGE

Équipes de 30 bénévoles motivés de tous âges et de tous horizons qui mènent des actions dans divers domaines. Activités principales : social, secourisme et formations.

### ✓ SECOURS POPULAIRE

Situé au 26 place Jean Philippe Rameau dans le quartier Kennedy.

Le Secours populaire français a une approche globale des problématiques de pauvreté. Il intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux soins, l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la culture et plus généralement l'accès aux droits.

# Présentation du territoire

---

## Des infrastructures pour les séniors

### ➤ Les RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES



*Résidence LES HORTENSIAS*

Résidence construite en 1991, elle peut accueillir 90 personnes réparties dans 17 F2, 4 F1 bis et 51 studios



*Résidence LES LILAS*

Résidence construite en 1981, elle peut accueillir 65 personnes réparties dans 7 F2 et 51 studios.

Gérées par le CCAS, les résidences pour personnes âgées (RPA) sont composées d'appartements individuels et proposent des équipements collectifs (salle d'activités) assortis de services facultatifs (bibliothèque, ateliers, sorties, goûter de Noël).

Les résidences pour personnes âgées sont situées au cœur de la Ville.

### ➤ Les MAISONS DE RETRAITE



*Maison de retraite médicalisée  
LA SAGESSE*



*Maison de retraite  
LES PRIMEVERES*



*Maison de retraite  
ETIENNE-MARIE DE LA HANTE*

# **ETAT DES LIEUX DU QUARTIER KENNEDY**

# État des lieux du quartier Kennedy

---

## L'histoire du quartier :



Le quartier de Kennedy, une zone construite à partir des années 70, est situé du côté sud de la ville qui est coupée en deux par la voie ferrée Paris-Laon.

## Le quartier aujourd'hui :

Ce quartier avant son éligibilité en quartier prioritaire avait déjà fait l'objet de l'attention de l'équipe municipale. L'objectif est d'ouvrir cet espace d'habitats collectifs en cohésion urbaine sur le centre-ville par l'intermédiaire du futur quartier de la gare.

Aujourd'hui ce quartier n'est pas déstructuré. Néanmoins, l'espace public doit être réétudié.

Le quartier Kennedy est un quartier d'habitats collectifs. Il est composé de 610 logements sociaux, propriété de deux bailleurs (OPAC, Picardie Habitat). Le quartier Kennedy rassemble un nombre important de commerces et de services (permanence CAF, Sécurité Sociale, salle de sports,...), ce qui en fait une véritable artère commerciale secondaire de la commune. Le groupe scolaire et la médiathèque constituent à la fois son moteur commercial et culturel.

Le supermarché Carrefour Market s'accompagne de plusieurs commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, coiffeur, boucherie,...). Il constitue un « moteur » d'activités pour le quartier.

Par ailleurs, le parking du supermarché accueille un grand marché le dimanche matin, qui participe à la vie de l'ensemble du quartier, et a un impact à l'échelle de la commune toute entière.

Véritable quartier de ville, connecté directement à la ville par le boulevard urbain. Supermarché et commerces de proximité jouxtant le quartier. Bien desservi en toute périphérie. Proche de la gare (10 mn à pied).



# État des lieux du quartier Kennedy

---

## Quelques chiffres clés :

- ✓ Le nombre d'habitants est de 1 960,
- ✓ La part des familles monoparentales de 19,4 % est plus élevée que dans la commune (17 %),
- ✓ Le taux d'actifs des 15-64 ans représente 65 % pour les hommes et 76,7 % pour les femmes,
- ✓ Le taux de chômage est plus important 19,6 % pour les femmes et 13,9 % pour les hommes que dans la commune (12,6% et 10,7%),
- ✓ 117 jeunes du quartier Kennedy de 16 à 25 ans sont répertoriés à la Mission Locale,
- ✓ Diminution du taux de familles nombreuses entre 2009 et 2015,
- ✓ Taux d'emploi supérieur des titulaires ou des occupants des logements,
- ✓ Taux d'APL inférieur aux autres quartiers,
- ✓ Quartier avec plus de travailleurs pauvres que sur la majeure partie de la commune,
- ✓ Phénomènes de chômage, de grande précarité moindre que sur d'autres quartiers prioritaires.

## Plusieurs éléments et atouts sont porteurs d'espoirs :

- ✓ Une situation géographique intéressante, à proximité du centre-ville, et de la gare (10 min à pied),
- ✓ Transport urbain gratuit : Cypré.  
*Desservies par des véhicules alliant confort et accessibilité, les lignes de bus Cypré sont une réponse innovante et originale aux enjeux de mobilité durable.*
- ✓ La proximité d'une zone d'activités,
- ✓ Un marché hebdomadaire très attractif,
- ✓ Un quartier jeune,
- ✓ La présence de quelques équipements acteurs institutionnels dans ou à proximité immédiate du quartier : agence de l'OPAC, permanence de la Sécurité Sociale et de la CAF, un groupe scolaire, commerces, équipements sportifs...



Le Cypré

## Les orientations :

- ✓ Remobiliser les services publics en réaffirmant leur présence et en renforçant les liens avec les habitants et les usagers par la personnalisation des contacts,
- ✓ Sensibiliser aux valeurs républicaines notamment à la laïcité,
- ✓ Valoriser les parcours de réussite (soutien aux créateurs d'entreprise),
- ✓ Valoriser la mémoire, l'histoire et les patrimoines culturels.

# État des lieux du quartier Kennedy

---

## Acteurs associatifs :

Toutes ces associations ont un rayonnement sur le quartier.

- ✓ Association de l'Amicale des locataires,
- ✓ Association de Crépy environnement : protection de l'environnement et de la qualité de vie,
- ✓ Form'et Vous,
- ✓ Gymnastique volontaire,
- ✓ Espoir Gymnique du Valois,
- ✓ Planning familial

## Un quartier fonctionnel :

### Services et équipements publics

- ✓ Médiathèque construite dans les années 1990

La bibliothèque, transformée en médiathèque, construite dans les années 1990, est située au rez-de-chaussée de l'Espace Rameau.

La médiathèque accueille petits et grands en mettant à la disposition du public plus de 42 200 documents (dont 4 243 bandes dessinées, 75 périodiques, 4 700 CD, 300 DVD, 211 livres lus, 284 CD-ROM et 281 livres-CD).

La médiathèque accueille des groupes d'enfants de tous niveaux, dans le cadre scolaire ou périscolaire, sur rendez-vous. Elle propose des animations pour tous les publics, des bébés aux séniors.

- ✓ Une Halte-garderie
- ✓ Une salle de sports
- ✓ Permanence CAF, CPAM



## État des lieux du quartier Kennedy

---

- ✓ Deux centres de loisirs sont présents sur le quartier Kennedy :
  - Un centre de loisirs : l'Espace Rameau : situé dans les locaux de l'ACD, ce centre de loisirs accueille des enfants en bas âge qui utilisent le périscolaire et l'accueil de loisirs. Il existe également des ateliers pour des personnes plus âgées (retraités).
  - 1 centre de loisirs : le Onze, situé en plein cœur de la cité HLM, le centre de loisirs accueille des enfants âgés de 11 à 17 ans.



*Le Onze*

Ces centres assurent des missions d'accueil, d'animation de la population avec pour objectif à chaque intervention de créer du lien social.

Les locaux sont mis à disposition par la ville de Crépy en Valois qui en assure également l'entretien et le paiement des charges.

### Les équipements scolaires :

- ✓ **École Malraux :**
  - école maternelle qui comprend 117 élèves répartis en 5 classes.
  - école élémentaire qui comprend 242 élèves répartis en 9 classes + 1 classe Clis de 12 élèves.
- ✓ **Le collège La Fontaine est défini par la carte scolaire pour les enfants résidants dans le quartier Kennedy.**
- ✓ **2 lycées publics sont implantés à proximité du quartier :**
  - Jean Monnet : lycée général et technologique
  - Robert Desnos : lycée professionnel.

# État des lieux du quartier Kennedy

---

## **Un quartier populaire :**

Le quartier Kennedy compte 1 960 habitants.

Les principales caractéristiques de la population sont celles d'un quartier d'habitat social.

## **Une population :**

On compte différentes communautés, soit de personnes étrangères, soit d'origine étrangère : espagnole, portugaise, polonaise, quelques italiens, quelques familles turques et tunisiennes, une communauté d'origine marocaine et algérienne. Une population d'origine DOM-TOM est aussi présente.

## **Les ménages :**

Le nombre de ménages est en augmentation en 2010 par rapport en 1999. La structure des ménages se transforme et évolue vers une plus petite taille :

- les célibataires augmentent de 25 à 29 %
- les couples sans enfant diminuent de 31 à 28 %
- les couples avec enfant diminuent de 36 à 33 %
- les familles monoparentales passent de 9 à 10 %
- les grandes familles (3 enfants et plus) représentent 9 % de ces ménages.

## **Les infrastructures présentes :**

Une médiathèque, une MJC, un gymnase, un city stade.

## **Les acteurs locaux :**

Un supermarché, une épicerie, une pharmacie, un opticien, un fleuriste, deux coiffeurs, deux bistrotts, une auto-école, deux bouchers, une laverie automatique, un toiletteur, un institut de beauté.

Le planning familial.

Le secours populaire.

## **Professions de santé : une sous densité de professionnels médicaux**

Deux généralistes.



# État des lieux du quartier Kennedy

---

## **Diagnostic Service Technique - BATIMENTS**

### **Médiathèque :**

Importants désordres sur les façades existantes qui sont à reprendre. Un agrandissement a été prévu à l'origine de la construction.

### **Voiries :**

La voirie principale de desserte, qui délimite le quartier à l'Ouest, est une route départementale (RD 136). Les passages piétons traversant cette voie ont été marqués avec un enduit rouge qui a dégradé l'enrobé. Ces passages sont à reprendre.

Les voies communales principales sont globalement en bon état (Debussy et Berlioz) et ont fait l'objet d'entretien ces dernières années, mais les voies de desserte en pied d'immeuble sont fortement dégradées.

Les véhicules de livraison semblent être une des causes de ces dégradations.

### **Trottoirs :**

Les allées et trottoirs en enrobé sont souvent en meilleur état que ceux en béton, fissurés, cassés... Une partie de ces trottoirs a été restaurée en bordure de l'avenue Kennedy côté Est. Ce programme doit être poursuivi.

### **Espaces verts :**

Les espaces verts sont plantés d'arbres isolés, parfois devenus encombrants au pied des immeubles. Certains ont été remplacés récemment.

Peu ou pas de conception du paysage apparente, pour associer les circulations douces, les jeux, les espaces de détente et de rencontre, les couleurs, l'ombrage ou au contraire préserver la lumière, intégrer les parkings, les locaux à poubelles, l'accessibilité, etc...

Il serait donc important d'en redessiner les contours, ou à minima, redonner une conception d'ensemble, pour établir un schéma de principe qui pourrait être suivi au fur et à mesure des travaux de restauration de la voirie par exemple

### **ErDF :**

ErDF va entreprendre d'importants travaux de rénovation de son réseau cette année.

Nous attendons les plans pour davantage de précision. Il s'agit de renouvellement de câbles souterrains, à priori sur le tracé de Berlioz et Debussy.

Il conviendra éventuellement de saisir l'opportunité d'une coordination, pour la réfection d'un revêtement de trottoir ou chaussée, d'un espace vert...

# État des lieux du quartier Kennedy

---

## **Circulation :**

La circulation est fluide dans le quartier.

Le stationnement est réel problème et semble insuffisant, le soir notamment. Le "trop-plein" est source de dégradation importante des espaces verts.

L'avenue Kennedy est une voie PL, contrairement à l'avenue Levallois Perret.

Pas de pistes cyclables, pas de stationnement pour les vélos et les motos.

## **Parkings, places réservées :**

Le revêtement des parkings est d'une manière générale très dégradé. La signalisation horizontale a été refaite pour une bonne partie l'été dernier sur ce revêtement dégradé. Aucun aménagement paysagé sur ces parkings, enfilade de véhicule sans interruption, hors mis quelques traversées piétonnes en mauvais état et non conformes en matière d'accessibilité.

Quelques "véhicules tampons" viennent encombrer inutilement ces parkings.

Quelques stationnements sont remarqués dans les espaces verts, faute de places disponibles.

Les places réservées sont en nombre suffisant. La commission accessibilité examine chaque demande et a accordé récemment une place supplémentaire au pied d'un immeuble rue Debussy dont une cage d'escalier semble dédiée aux personnes à mobilité réduite.

Les peintures sont à refaire et les panneaux en place à réviser.

## **Feux tricolores :**

Les feux tricolores présents au carrefour Kennedy/Berlioz sont en bon état et équipés d'un signal sonore télécommandable pour les non-voyants (commande disponible gratuitement en Mairie).

## **Signalisation routière et de sécurité :**

Un panneau d'information est présent devant l'espace Rameau. Peu lisible et peu lu, il mérite probablement un emplacement plus adapté. Il est propriété de la ville et fonctionne avec un abonnement pour l'accès à la ligne (30€/mois).

## **Vidéo :**

Le quartier vient d'être modernisé en vidéosurveillance avec un réseau permettant une lecture "en direct". Les caméras sont implantées dans les secteurs Berlioz/Kindraich/Debussy avec un dispositif de transmission sur le toit de la tour, à l'angle Berlioz/Kennedy.

# État des lieux du quartier Kennedy

---

## **Mobilier urbain :**

Vieillissant et globalement en assez mauvais état.

Les corbeilles sont à changer et à harmoniser (à noter qu'avec le plan Vigipirate, il semble que le plus facile soit les anneaux porte-sac).

Les potelets sont variés, bois, métal, béton, ces derniers sont à remplacer en priorité, dangereux pour les véhicules (trop bas, difficilement repérables), et hors normes pour l'accessibilité.

Quelques barrières métalliques d'un autre âge est plutôt dangereuses sont à remplacer en bordure de l'allée de liaison piétonne au nord. Allée serpentant au milieu d'un espace engazonné qui mérite aménagement.

Certains bancs métalliques sont également à changer rapidement.

Un panneau d'affichage libre est présent au carrefour Massenet/Berlioz, proche d'une boîte à lettres à remplacer (poste).

## **Aires de jeux, City Stade :**

Les aires de jeux sont particulièrement dégradées. Les jeux pour les petits ont été démontés il y a 7 ans (?) pour des problèmes de conformité. Quelques-uns ont été remis en place mais doivent être complétés.

Les sols de protection sont composés de dalles amortissantes, usées et décollées.

Pas de jeux pour les ados, hors mis le city stade à proximité. Le service des sports a souligné des signes de fatigue apparents sur cet équipement. Le revêtement de la piste d'athlétisme qui l'entoure est à refaire entièrement, avec les tracés qui l'accompagnent.

## **Déchets :**

Les poubelles de ville implantées sur le périmètre sont collectées régulièrement par les services techniques. Ces poubelles/corbeilles méritent d'être remplacées.

Les déchets encombrants sont collectés par la CCPV mais peuvent poser un problème de sécurité quand on voit la taille des tas les veilles de collecte...

# État des lieux du quartier Kennedy

---

## Les enjeux pour le contrat de ville de Crépy-en-Valois

### Constats et besoins répertoriés :



Dans l'enquête réalisée par le Lycée Desnos en février 2015, 4 thèmes essentiels ressortent :

L'environnement, la sécurité, les services, les logements.

#### ▪ L'environnement :

**30 %** des habitants se **plaignent** de leur environnement.

Les motifs d'insatisfaction sont, par ex. :

**Le manque de verdure, le manque d'aires de jeux, l'absence de décorations (Noël..), la propreté des espaces verts, des trottoirs..., le manque de places de parking...**

#### ▪ La sécurité :

**40 %** des habitants sont mécontents de la sécurité. Ils souhaitent plus de surveillances le soir par des caméras, plus de rondes de la police ou de la gendarmerie.

#### ▪ Les services :

**22%** des habitants souhaitent un **centre médical**, un médecin supplémentaire, **22%** souhaitent des services bancaires, **10%** souhaitent une crèche, plus de commerces, plus d'activités pour les enfants, les adolescents et les seniors.

#### ▪ Les logements :

**20 % des habitants se plaignent de leur logement** (logement trop petit, absence de rampes d'escaliers, absence de volets, de poubelles).

### En conclusion :

La qualité de vie du quartier **est positive**.

Développer les services : banque, centre médical, crèche, presse,...

Améliorer la sécurité et l'entretien des espaces verts.

Pour le transport Cypré : 62 % des personnes l'utilisent mais déplorent le non-respect des horaires.

Proposition d'améliorations : installer davantage de caméras de surveillance, multiplier la surveillance policière, quelques commerces et lieux publics seraient les bienvenus également.

**Nouveau** : le blog Kennedy & Vous : [www.kennedy.crepyenvalois.fr](http://www.kennedy.crepyenvalois.fr)

# État des lieux du quartier Kennedy

---

## En termes d'éducation :

- améliorer le taux de réussite des élèves (réussite éducative : programme de réussite éducative qui vise à apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux élèves relevant du premier et second degré...),
- donner de l'ambition scolaire aux collégiens et lycéens,
- lutter contre le décrochage scolaire,
- soutenir la parentalité,
- éduquer à la citoyenneté.

## En termes de culture :

- permettre aussi aux adultes d'accéder aux activités sportives, culturelles, artistiques,
- étendre la surface de la médiathèque.

## En termes de prévention de la délinquance et accès au droit :

- prendre en charge les adolescents et les jeunes adultes délinquants (présence d'un intervenant social...),
- améliorer la réinsertion pour prévenir la récidive,
- garantir l'accès au droit,
- améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales,
- lutter contre les incivilités,
- coordonner les actions,
- développer la vidéo protection.

# LE CONSEIL CITOYEN

## ***Le Conseil citoyen***

---

L'année 2014 est marquée par la mise en œuvre d'une ambition nouvelle pour la ville. La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 pose un cadre renouvelé pour la politique de la ville. Le volet participation se traduit par la mise en place du Conseil citoyen.

La Ville de Crépy-en-Valois s'engage à mettre en place un Conseil citoyen qui conduit à envisager les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière. Les habitants et les acteurs locaux sont ainsi appelés, via le Conseil citoyen, à mobiliser leur expertise et contribuer, conjointement avec l'État, les collectivités territoriales et les associations, à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier.

### **Communication sur la création du conseil citoyen du quartier Kennedy et appel à candidature :**

- Réalisation d'un courrier d'information avec coupon réponse adressé par le maire à l'ensemble des habitants du quartier prioritaire, mais également aux acteurs locaux,
- Parution d'un article dans le *Crépymag&infos*, bulletin municipal,
- Rencontre des habitants du quartier Kennedy par l'équipe municipale le 21 février,
- Organisation d'une réunion publique d'information le 5 mars à l'Hôtel de Ville.

### **Création du Conseil citoyen**

Constitution d'une liste de membres volontaires des deux collèges : 16 habitants (hommes et femmes de 19 à 65 ans) et 11 acteurs locaux (commerces, professions libérales et associations).

Après avis du Maire et du Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, la liste a été transmise au préfet pour fixer un arrêté de composition.

### **Premières séances :**

Le 15 et 16 avril

Le 27 mai (thème abordé : la sécurité)

### **Les moyens mis à disposition :**

- Pour permettre son fonctionnement, la ville donne des moyens matériels : attribution d'un local pour se réunir : salle au-dessus de la médiathèque,
- Aide administrative,
- Mise à disposition des informations nécessaires,
- Une formation prévue cette année afin d'accompagner les habitants et leur permettre de mieux cerner leur rôle et de trouver dans le cadre de ce conseil une gouvernance participative qui convienne à la fois à chacun et au collectif et de mieux maîtriser les prérogatives du conseil citoyen, par l'apprentissage et l'expérimentation de la démarche projet.

# **PILIER COHESION SOCIALE**



## 1/Le point de vue des partenaires

### 1.1 Santé

Réduire les inégalités de santé passe aussi par plus d'équité en matière d'accès à l'offre de santé (prévention, promotion de la santé, offre de soins de premiers secours etc.).

Il est important de noter que la santé est traitée de manière transversale au contrat de ville, à travers les actions menées dans le cadre des autres « piliers ».

- **Objectifs socio-sanitaires retenus pour le quartier Kennedy :**
  - Développement de l'offre de santé (soins de premiers secours, médecine dite « de ville »),
  - Prévention des problèmes d'addiction (activités liées à la prévention et à l'éducation à la santé, actions sur les déterminants sociaux de la santé comme le logement, l'urbanisme, l'emploi).

Pour répondre à ces objectifs, les partenaires du contrat de ville ont identifié plusieurs enjeux et plusieurs directions pour guider l'action en matière de santé. Ces éléments pourront au besoin faire l'objet de précisions ou de réorientations, au fur et à mesure du déploiement du contrat de ville et de l'acquisition d'informations supplémentaires sur la santé de la population du quartier Kennedy.

- **Le soutien à la parentalité apparaît comme un intérateur en termes d'accompagnement des jeunes par leurs parents.** Aussi, tant la prévention de la délinquance, que la santé et la réussite scolaire, peuvent bénéficier d'un appui aux parents pour les aider à mener leur mission éducative. À titre d'exemple, pourraient être mises en place des actions de développement des compétences psychosociales, celles-ci pouvant aussi concerner les jeunes eux-mêmes. La santé est ainsi transversale aux différents piliers du contrat de ville.
- **Diagnostic sur l'offre de soins :** concernant les soins de premier recours, dits « de ville », le quartier Kennedy présente une situation analogue à d'autres localités. Il existe un besoin d'attirer des professionnels de santé (médecin généraliste, professions paramédicales...). Au-delà de la réponse aux besoins de santé, l'enjeu est également l'attractivité du quartier, choses que l'on peut rechercher en travaillant avec l'OR2S (Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie) ou avec la Maison Médicale pour voir le profil santé d'un point de vue PMI.
- **Visibilité de l'offre sportive et de l'accessibilité financière à cette offre.** Sur le territoire de Crépy-en-Valois et du quartier Kennedy, il existe une offre sportive importante. Cette offre couvre plusieurs classes d'âge (jeunes, enfants, ados et également personnes âgées) ; elle est donc susceptible d'intervenir dans plusieurs actions de prévention ou promotion de la santé.

## **Pilier Cohésion Sociale**

---

Toutefois, pour être effectivement utilisée, cette offre doit être connue des publics destinataires, et les coûts d'accès (licence, équipement etc.) doivent être abordables. Le cas échéant, des actions croisées de communication et d'aide financière à l'inscription, pourront être envisagées.

Cependant, on gagnera à s'assurer au préalable de l'efficacité de telles mesures – par exemple, les « bons d'achat » pour des équipements sportifs, ne sont pas toujours utilisés par les publics cibles, ceux-ci les percevant parfois comme une aumône.

- **Accès à l'accompagnement social et psychologique.**

Méconnaissance des dispositifs existants de la part des parents. Aspects de fierté, d'inquiétude, de défiance vis-à-vis du système administratif pour différentes raisons ou de mauvaises expériences.

- Les leviers d'intervention de santé publique en prévention sont les mêmes partout en France : nutrition, activités physiques, addiction, grossesse précoce, santé sexuelle. Manque d'éléments quantifiés : dans tel type de communes, pour tel type de publics.

- Liste d'outils :

**Actions dans la durée** comme par exemple des **Ateliers santé-ville** (des retours d'expériences disponibles en ligne).

**L'événementiel / ponctuel :**

- Organisation d'une journée ou demi-journée avec les autres collectivités qui mettent en place un contrat de ville **afin de partager l'expérience sur les actions locales santé publique.**
- **Action de l'ARS pour faire réaliser des synthèses de données probantes en prévention promotion de la santé sur les différents facteurs de risques**, sur des interventions locales territoriales qui fonctionnent ou pas (sélection du prestataire en cours – disponible d'ici quelques mois).

**Les partenaires clés pour développer des actions :**

- **L'ADESCASO** : L'Association pour le DÉpistage des CAncerS dans l'Oise : dépistage cancers du sein et colorectal

## 1.2 Éducation

- Pour le 1<sup>er</sup> degré : **scolarisation des enfants de – de 3 ans** sur l'école Charles Péguy. Les enfants concernés arrivent de plusieurs secteurs de Crépy en Valois. Réponse à des focalisations et des demandes de scolarisation. **Il n'est pas exclu que dans les années à venir, il y ait une autre implantation. 15 élèves concernés.** Pas de liste d'attente.
- Lutte contre l'absentéisme à l'école
- En projet sur Malraux Élémentaire : **plus de maîtres que de classes.**
- **Lutter contre le décrochage scolaire** : 4 élèves concernés pour l'école Cocteau, 3 élèves pour l'école Malraux.
- **Aider à la parentalité.** Certains parents ont du mal à être parents d'élèves : *une famille pourrait bénéficier de ce dispositif (école Malraux).*
- **Citoyenneté** : les enseignants viennent de participer à une consultation sur l'éducation morale et civique (nouveaux programmes qui seront en place dans les mois à venir). Texte bien construit, ambitieux qui envisagera un parcours de la maternelle jusqu'au collège et qui se poursuivra au collège avec la dimension éducation morale et civique.
- **Dispositif : la réussite éducative** : Son action s'adresse prioritairement aux enfants et aux familles vivant dans les quartiers inscrits dans la politique de la ville. Programme de réussite éducative qui vise à apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux élèves relevant du premier et second degré, dès la maternelle. Exemples : enfants qui ont des problèmes d'orthophonie, d'estime de soi, problèmes comportementaux, des différences de niveaux qu'on peut travailler par des actions au travers de la culture, le sport,...
- Dispositif lourd à mettre en place mais qui, partout où il a été mis en place, remporte un franc succès. *10 élèves pour l'école Cocteau et 27 élèves pour l'école Malraux.*
- **Mise en place des rythmes scolaires** : à partir de la rentrée 2015, les Nouvelles Activités Périscolaires seront organisées sur une demi-journée par semaine, de la manière suivante :
  - Pour les écoles Péguy et Ramon : le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30
  - Pour les écoles Cocteau, Malraux et Vassal/Prévert : le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30Sensibilisation sur les rythmes scolaires c'est aussi une sensibilisation sur les rythmes de l'enfant. Réflexion sur le sommeil et la santé.
- La **permanence d'assistante sociale** au sein des établissements du secondaire sur Crépy en Valois est très restreinte, si bien qu'il faut faire appel à des assistantes sociales géographiquement éloignées, (Compiègne) mais couvrant le secteur.

## Pilier Cohésion Sociale

---

- **Une instance propre à chaque établissement permet de travailler sur les questions liées à la parentalité : le C.E.S.C (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).**
  - Les familles sont invitées à participer à des réunions :
    - « Être parents à l'ère du numérique », animée par **E-enfance**, association de protection de l'enfance sur internet, ou la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de l'Oise,
    - « la dyslexie », animée par l'association départementale des parents d'enfants dyslexiques.
- D'autres partenaires peuvent être sollicités : **Olympio**, dont les interventions s'appuient sur le théâtre interactif (supports d'animation.....).
- Sur Crépy en Valois, il existe un **C.E.S.C. inter établissements**, qui conduit un travail autour de « l'estime de soi ». Projet riche qui a le mérite d'associer tous les établissements du secondaire, dans le cadre d'un travail en réseau.
- **Attention particulière aux femmes.** Bureau qui permet aux femmes d'aller se renseigner sur les droits de la femme. Tout ce qui peut être mis en place en parallèle de l'école pour soulager, pour apaiser la famille est important. Pourcentage de familles monoparentales important. Femmes seules qui élèvent leurs enfants, qui travaillent à Paris, enfants qui sont livrés à eux-mêmes, femmes tendues, nerveuses, pour ne pas dire agressives. Besoin de la famille dans l'aide au travail, l'aide dans l'organisation et gagner en autonomie. Besoin de dialogue, besoin d'être écouté...*Fermeture de la Maison des ados de Creil et de Beauvais : deux lieux d'écoute avec personnel habilité à recevoir les personnes.*
- **Problème d'assimilation** dans le quartier Kennedy ou d'autres quartiers.  
**Programme d'initiation à la langue française.** Financement particulier : le **FLE (Français Langue Étrangère est la langue française lorsqu'elle est enseignée à des non francophones, dans un but culturel, professionnel ou encore touristique)**
- **Médiathèque : étendre la superficie et faire un centre de rencontre pour les adultes du quartier (lire le journal, faire des jeux...), faire des expositions, de jeux vidéo...**
- **Actions (CCPV) :** Actuellement il y a la présence de **musiciens-intervenants** sur tous les niveaux de l'école primaire Cocteau (rien sur Malraux car il n'y a pas de demandes des enseignants). Cette action peut se développer sur ces deux écoles, sachant que dans l'esprit de l'Inspection de l'Éducation Nationale ces interventions musicales doivent nécessairement être en lien avec les autres enseignements (français, histoire, géographie,...) au programme.

À titre d'exemple, deux musiciens-intervenants sur l'école Cocteau ont, cette année, travaillé un projet de comédie musicale autour du thème de la différence « T'es qui ? T'es d'où ? » correspondant au projet de l'école. Deux représentations ont été réalisées vendredi 5 et samedi 6 juin dans le gymnase Kindraich et ont été couronnées de succès.

Sans forcément renouveler la même comédie musicale, la CCPV a le savoir-faire pour proposer ce projet sur l'école Malraux si les enseignants le souhaitent.

## ***Pilier Cohésion Sociale***

---

- **Proposition CCPV : Éducation au patrimoine (bâti et naturel [voie verte par exemple]).** Une des orientations pour valoriser le patrimoine. Cela passe par la mise en place d'un projet « **Ville ou Pays d'art et d'histoire** » (projet qui nécessite, à minima, un animateur de l'architecture et du patrimoine et une co-construction avec l'Office du Tourisme et le Musée. Travail avec les classes (musicien intervenants) plus-value touristique,...
- **Proposition CCPV :** Le service culturel peut collaborer à des actions collectives si le besoin existe : **concert jeunes** (beaucoup de jeunes se réunissent autour de pratiques musicales actuelles,...)
- **Les Projets multi thématiques :** culture, environnement, santé, sport, citoyenneté,... sont pris en charge par la Région.  
Pour le lycée : prise en charge à hauteur de 97 %.  
*Ex : Lycée Jean Monnet : 5 projets ont été déposés au titre du Programme Réussite Éducative :*
  - prévention et consommation de cannabis pour 1 500 €,
  - prévention et consommation de l'alcool,
  - formation premiers secours,
  - formation Utopie 2015 (projet d'échange avec l'Irlande),
  - projet au-delà des lignes,
  - voie verte (programmation) : animations pour ados et pré-ados

## 1.3 Culture

- Moments importants. Vraie réflexion sur le temps hors scolaire. Pratiques culturelles et artistiques.  
Il existe le **CDDC (contrat de développement culturel)** qui travaille avec la **CAP cinéma**. Dispositif qui travaille avec les 2 collèges (Nerval et La fontaine). Étendre le dispositif sur les autres établissements.  
La CAP (pôle régional Amiens, compétence régionale) travaille également sur l'analyse de l'image. Décryptage d'image, publicité, radio, audiovisuel, les informations (comment fait-on pour prendre de la distance par rapport à l'information ?).  
**La Compagnie de la Fortune** : création en 2005 : théâtre en soi. « Raconteurs d'histoires » qui aiment réveiller l'enfant qui sommeille en chacun de nous.
- **Les Portes du temps** : dispositif typique politique de la ville. Partenariat créé entre le CGET et le Ministère de la Culture. Les jeunes à la découverte de leur patrimoine (lieux patrimoniaux, monuments historiques). **Pour l'Oise : le Palais impérial de Compiègne, le Château de Pierrefonds et le parc Jean-Jacques Rousseau.**  
Les Portes du temps c'est fait pour les jeunes du quartier. Travaille avec les MJC et les centres de loisirs. 10<sup>ème</sup> édition des Portes du Temps cette année.
- **Le Parcours découverte** : intervention des associations sur la base de projets des équipes éducatives des lycées 2014/2015 : Desnos, Jean Monnet : interventions **projet Ciné court (avec l'Association ASCA)**, art plastique (**avec l'Association briqueterie**). Service mis gratuitement à disposition auprès des écoles et des communes.
- Le centre social finance le **musicien** qui chante aux heures du conte et aux bébés lecteurs, qui chante également devant les enfants des écoles Malraux et Cocteau (enfants du quartier Kennedy), et **des manifestations exceptionnelles**, sur la place, devant le Onze, telles la journée Afrique, la fête de la musique, des interventions dans le cadre de Des Livres et vous, le festival des Racont'arts, des spectacles...
- Actions CCPV : orchestre de Picardie.

## 1.4 Délinquance

- Sur les violences aux personnes, **pas plus de plaintes sur le quartier Kennedy qu'ailleurs**.  
En ce qui concerne les stupéfiants sur le quartier Kennedy, il n'est pas à l'image de certains quartiers parisiens « gangrénés » par la drogue. **Des problèmes de drogue mais pas de façon exponentielle**.
- **Intervenant social** en gendarmerie :  
Personne civile, installé dans un bureau à la gendarmerie ou au commissariat. Il traite le substrat social que le gendarme rencontre autour de ses interventions, lors de l'accueil du public (lors d'une plainte par exemple) et face auquel le gendarme n'a pas les outils pour répondre complètement et efficacement. Il apporte une réponse à toute problématique sociale. Ce dispositif entre pleinement dans les projets F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et pour les communes de la politique de la ville.  
  
**Le financement se fait entre les collectivités territoriales, l'État et le Conseil Départemental (convention).**
- **Vidéo-protection** :  
Réflexe des enquêteurs sur tout fait d'atteintes aux biens ou d'économies souterraines de trafic de stupéfiants. Est-ce qu'il y a de la vidéo dans ce quartier ? Vidéo de qualité pour pouvoir obtenir des renseignements précis et fiables ? Certains endroits sont couverts de façon intéressante mais il faut avoir en tête l'entretien du parc vidéo, son perfectionnement parce que la vidéo a **un effet dissuasif** et beaucoup de communes s'en équipent sur l'arrondissement. **Question d'emplacement, d'équipement : voir le niveau technique et si les caméras sont bien implantées géographiquement.**  
**La meilleure des dissuasions c'est la répression.** Les images permettent d'interpeler et de démanteler des trafics.
- **Véhicule banalisé** :  
Ne pas avoir de Véhicule banalisé **c'est un handicap certain**. Surveillances discrètes. Système de leasing. Véhicule qui doit être disponible, il faut l'avoir à l'instant T.
- **Prévention délinquance** : réactiver le CLSPD.

# Pilier Cohésion Sociale

## 2/ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISÉS
<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>SANTE ET SOINS</b>	Favoriser l'accès à la prévention et aux soins	<p>Augmenter la participation des usagers aux ateliers santé</p> <p>Améliorer l'accès aux droits à la santé des usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux soins de premier secours</li> <li>• Prévention et promotion de la santé</li> <li>• Visibilité de l'offre sportive et de l'accessibilité financière à cette offre.</li> <li>• Diagnostic sur l'offre de soins, sur le besoin d'attirer des professionnels de santé</li> </ul>	<p>Agence Régionale de la Santé</p> <p>OR2S (Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie)</p>
		Lutter contre et prévenir les risques psychoactifs	<p>Offrir un dispositif favorisant la prise de parole et l'accès aux soins</p> <p>Soutenir les familles, notamment face aux risques d'isolement et des conduites addictives</p> <p>Informier et sensibiliser et faire des publics des acteurs de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage d'expériences sur les actions locales santé publiques sous forme de journées ou demi-journées avec les autres collectivités.</li> <li>• Accès à l'accompagnement social et psychologique.</li> <li>• Actions prévention santé.</li> <li>• Réflexion sur le sommeil et la santé.</li> <li>• Olympio (supports d'animation collective sur des thèmes de santé et de citoyenneté : l'addiction, le mal être des jeunes).</li> </ul>	<p>Agence Régionale de la Santé</p> <p>Agence Régionale de la Santé</p> <p>Conseil Départemental / Ville / Agence Régionale de la Santé / Conseil Régional de Picardie</p>



## Pilier Cohésion Sociale

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISÉS
<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>EDUCATION - CULTURE</b>		Valoriser l'histoire du quartier et la mémoire de leurs habitants, promouvoir l'image de la diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les PRE (Programme de Réussite Educative) : projets multi thématiques (culture, santé, sport, environnement, citoyenneté,...)</li> <li>Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants au théâtre, à la musique, au dessin : plus d'éducation artistique en primaire</li> </ul>	Etat / CGET / Education Nationale / CCPV / Conseil Régional de Picardie  Ville / Médiathèque / MJC / CCPV
		Faire bénéficier aux habitants et enfants du quartier prioritaire d'une offre culturelle d'excellence et leur permettre de développer leurs pratiques artistiques	Soutenir les émergences culturelles en faisant appel à la créativité des habitants et à de nouveaux modes d'expressions artistiques (arts urbains, street art,...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Parcours découverte, Projet Ciné court (art plastique avec l'Association briqueterie).</li> <li>Activités diverses : guitare, poterie, tournoi de jeux vidéo : acquisition de consoles, atelier d'écriture contre l'illettrisme, développer l'apprentissage des langues, contes professionnels</li> <li>Centre de rencontre pour les adultes, faire des expositions,...</li> <li>Les Portes du Temps : les jeunes à la découverte de leur patrimoine</li> <li>Découverte du patrimoine hydraulique (pavillon de Manse à Chantilly).</li> <li>Animations musicales de musiciens dans les écoles</li> </ul>	Région  MJC / Médiathèque / CCPV  Ville / Médiathèque / CCPV  CGET / Ministère de la Culture MJC  CCPV / Education Nationale

## Pilier Cohésion Sociale

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISÉS
<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>EDUCATION - CULTURE</b>	Lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaire	<p>Développer les dispositifs de repérage et d'accompagnement des décrocheurs</p> <p>Développer les rencontres inter-institutions (Communes et écoles) sur la réussite et l'absence scolaire via le conseil de familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à la parentalité.</li> <li>• La réussite éducative (soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire).</li> <li>• Programme initiation à la langue française : le FLE...</li> <li>• Conseil des Droits et Devoirs des Familles.</li> <li>• Permanence Assistante Sociale collèges et lycées</li> </ul>	<p>Le REAP (Réseau d'Ecoute d'Accompagnement d'Appui à la Parentalité) et le CESC (Comité d'Education à la Santé à la citoyenneté), Conseil Départemental / Education Nationale</p> <p>MJC / Médiathèque</p> <p>Ville / Région / Département / MJC</p> <p>Education Nationale</p>

## Pilier Cohésion Sociale

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISÉS
<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>SPORT</b>	Favoriser l'accès à tous à la pratique sportive (sport, pratiques sportives et parentalité)	<p>Développer des ateliers sportifs pour jeunes et adultes en partenariat avec le tissu associatif local</p> <p>Renforcer l'offre en équipement sur le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Foot en salle.</li> <li>• Développer les sorties sportives.</li> <li>• Modernisation de la salle de sport Kindraich.</li> </ul>	<p>VILLE / MJC</p> <p>Région (aide au financement dans l'accompagnement de projets d'équipements sportifs ou culturels)</p>
	<b>CITOYENNETE</b>	Favoriser la citoyenneté par l'appropriation des cultures	<p>Développer des actions favorisant la tolérance, l'acceptation de la différence</p> <p>Contribuer au développement à l'apprentissage à la citoyenneté</p> <p>Renforcer la solidarité entre les générations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations thématiques sous forme d'ateliers</li> <li>• Expliquer les valeurs aux enfants.</li> <li>• Création d'un lieu connu de tous «café social », «Maison des Ressources »</li> </ul>	<p>MJC / VILLE</p> <p>Education nationale et famille</p> <p>MJC / VILLE</p>

# **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

## **1/Le point de vue des partenaires**

- Rencontres petits déjeuners (croissants, café) au pied d'immeuble par cage d'escaliers (Picardie Habitat).
- Fête des voisins.
- Mise en place d'une **Gestion Urbaine de Proximité**. Organiser et structurer la rencontre des différents intervenants en matière de gestion sur un quartier. Créer un partenariat entre les uns et les autres et cela s'accompagne d'un dispositif de suivi. **C'est la collectivité qui pilote les GUP. Dispositif partenarial** entre tous les intervenants.
- **Dispositif de Prévention sécurité** : une équipe spécialisée qui intervient sur toutes les problématiques de sécurité y compris les conflits de voisinage. L'antenne remonte un point de cristallisation, l'équipe prend en charge. Parfois cela peut conduire à des démarches d'enquête, au déplacement à domicile. L'équipe fera alors un rappel aux obligations, cerner, comprendra et appréhendera le problème.
- **Problématique de santé mentale : convention passée avec l'hôpital de Clermont par l'OPAC.**
- **Cellule de veille** : problématiques plus larges que les problématiques de voisinage : problématiques de sécurité.
- **Partenariat de relai d'échanges et d'informations** pour pouvoir faire appel au service du CHI quand une problématique de santé mentale dépasse ce que les travailleurs sociaux ne peuvent pas régler.
- **Accompagnement de projets d'équipements sportifs ou culturels** : petit équipement sportif comme des dalles multisports ou des projets plus structurants comme celui de la médiathèque ou salle des sports.

## Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain

### 2/ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISÉS
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>LIEN SOCIAL</b>	Améliorer le cadre de vie au quotidien des habitants du territoire prioritaire	Renforcer l'initiative des habitants et des acteurs locaux en travaillant avec eux sur les enjeux du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion d'informations</li> <li>Projets socioéducatifs et culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil citoyen et collectif associatifs / Ville</li> <li>Associations / CCPV</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des projets qui concourent à la mixité sociale, la valorisation de l'image du quartier et à l'attractivité de ce dernier</li> <li>Développer des projets à dominante culturelle ou sportive qui renforcent les liens entre les projets sociaux et projets urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions culturelles communes</li> <li>Rencontres petits déjeuners au pied d'immeuble</li> <li>Fête des voisins</li> <li>Création d'une maison des arts martiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MJC / Médiathèque / CCPV</li> <li>Les bailleurs : Proclia / OPAC / CCPV</li> <li>Les bailleurs : Proclia / OPAC / MJC</li> <li>VILLE / DDT / Région / Caisse des dépôts / CCPV</li> </ul>

## Pilier Cadre de vie et Renouvellement urbain

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISES
<b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	Accompagner le renouvellement urbain	<p>Développer l'attractivité du territoire</p> <p>Développer des projets qui concourent à la mixité sociale, la valorisation de l'image du quartier et à l'attractivité de ce dernier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarches de diagnostic commun en marchant (état des lieux de la gestion du quartier,,)</li> <li>Extension de la médiathèque</li> </ul>	<p>Les bailleurs / VILLE / CCPV</p> <p>VILLE / DRAC / Région / DDT / Caisse des Dépôts</p>
		Faire participer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie	Rendre les habitants acteurs de leur espace public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers sur l'entretien des espaces publics : animations, prévention sur la propreté, les déchets...</li> </ul>	VILLE / Conseil citoyen / CCPV

## Pilier Cadre de vie et Renouveau urbain

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISÉS
<b>CADRE DE VIE</b>	<b>TRANQUILLITE PUBLIQUE</b>	Favoriser la tranquillité publique au quotidien dans le territoire, prévenir les conduites à risques, prévenir les conflits	Prévenir les conflits entre voisins, entre utilisateurs d'un même espace public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervenant social en gendarmerie</li> <li>Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité</li> <li>Cellule de veille, mise en place d'un partenariat de relais d'échanges et d'informations avec le CHI</li> </ul>	<p>Ville Financement entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental</p> <p>Les BAILLEURS : OPAC /Proclia et VILLE</p> <p>Convention à signer entre le CHI et les BAILLEURS</p>
			Prévenir la récurrence des primo délinquants, prévenir les conduites à risques (sécurité routière, alcool, drogue)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien et amélioration de la vidéo protection.</li> <li>Mise en place d'un véhicule banalisé</li> </ul>	VILLE / Gendarmerie / PM



# **PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

## 1/ Le point de vue des partenaires

- **En complément de la délivrance de son offre de services Pôle emploi :**
  - pourra **animer des ateliers ponctuels à thème** (CV, préparation d'entretien,...) au sein de lieux d'accueil proposés par ses partenaires,
  - **informera**, sur demande, **les partenaires sur les services à distance de pôle-emploi.fr**,
  - **participera aux plans d'action partenariaux ciblés sur l'insertion, la promotion des mesures gouvernementales,...**
- **Présenter l'offre de service de Pôle Emploi de Roissy :** secteurs porteurs sur différents métiers.
- **Repérer des personnes en rupture**, les sensibiliser et les informer sur les dispositifs qui existent (la garantie jeune, la création d'entreprise, les chantiers d'insertion,...).
- Organiser des permanences d'accueil tous les 15 jours au sein du quartier (Mission locale).
- Repérage et fléchage vers les bons organismes : dispositifs qui sont spécialisés pour les ayant droits RSA, des dispositifs pour le public adulte, des actions d'alternance... Mettre en place un système, un circuit, des points de référence... de façon à ne plus perdre de personnes.
- **Allocataires RSA :** A ce jour, 145 personnes résidant sur le quartier Kennedy sont Allocataires du RSA. 50% d'entre elles ont entre 26 et 39 ans. Seule une dizaine de personnes ont moins de 26 ans.

Les Allocataires RSA de ce quartier, et leurs ayants-droits, ont accès à toutes les actions d'insertion mises en œuvre par le Conseil départemental, directement ou par conventions. Il est possible d'envisager, si nécessaire, des interventions et/ou actions qui se dérouleraient sur le quartier lui-même.
- L'orientation 3 du Schéma Départemental de Cohésion Sociale et d'Insertion a pour projet « d'œuvrer en faveur de la réussite et de l'autonomie des jeunes population » et se décline en 5 objectifs opérationnels (Œuvrer en faveur de la réussite éducative des jeunes Isariens, Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus fragiles, Améliorer l'accès des jeunes à un logement autonome, Favoriser l'autonomie des jeunes parents, Construire les conditions d'une autonomie durable des jeunes accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance).

À ce jour, nous n'avons pas mis en place d'actions spécifiques pour les **Allocataires RSA de moins de 26 ans** sur le quartier Kennedy au vu du faible nombre répertorié soit 10 personnes.

Par contre un travail est déjà en cours, en partenariat avec la Mission Locale de Crépy et Pôle Emploi pour favoriser l'accès des jeunes de Crépy et des cantons du Valois à l'emploi et/ou la formation notamment dans le cadre d'une convention spécifique signée entre le Conseil Départemental et la Mission Locale ainsi que dans le cadre du déploiement de la Garantie Jeunes.

## Développement économique et Emploi

---

- **Chantier d'insertion de la CCPV du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre : recrutement de personnes bénéficiaires du RSA** (de 16 ans à jusqu'à la retraite).

Le 19 mai 2015, 8 contrats ont été renouvelés. Sur ces huit contrats, 3 personnes habitent rue Claude Debussy dans le quartier Kennedy (soit 37 %) :

- dont 1 personne recrutée (homme 50 ans)
- dont 2 personnes renouvelées (hommes 25 et 26 ans)

Voir comment favoriser l'information et le recrutement sur le Chantier d'Insertion de la CCPV des Allocataires RSA résidant sur le quartier Kennedy, au-delà des informations collectives qui sont déjà mises en œuvre par la CCPV avec le concours du Conseil Départemental et de Pôle Emploi. D'une manière générale, on constate un nombre relativement faible de candidats à chaque session de recrutement pour autant tous les postes sont pourvus. Voir comment développer l'orientation de candidats au-delà même du quartier Kennedy.

Pour information, l'activité de ce Chantier repose essentiellement sur des travaux de Bâtiment pour la rénovation du patrimoine rural de la CCPV. Les objectifs premiers d'un chantier d'insertion sont de redonner un rythme régulier de travail, de collaborer avec des collègues, de s'attacher au respect du cadre de travail en lien avec la hiérarchie, de tenir les engagements pris et les objectifs fixés. Les salariés du Chantier d'insertion bénéficient d'un CCDI de 20 heures hebdomadaires ainsi que d'un accompagnement socio-professionnel pour la construction de leur projet personnel et professionnel individualisé.

Il s'adresse aux hommes et aux femmes qu'ils soient Allocataires RSA, jeunes de moins de 26 ans accompagnés par la Mission Locale, demandeurs d'emplois de longue durée, personnes en réinsertion après peine de justice. »

- **Faire des sessions de recrutement du chantier d'insertion.** La CCPV organise les sessions de recrutement. Les prescripteurs sont le Département, la Mission Locale et Pôle Emploi.
- **Développement économique :**  
Actuellement, il y a **7 pistes très sérieuses de création sur le Valois qui seraient potentiellement créatrices d'emplois dans tous les domaines.**  
**Dispositif NACRE** (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise) : pour les demandeurs d'emploi de longue durée et les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, RSA...), qu'il soit créateur ou repreneur d'entreprise.  
Se décompose en 3 phases :
  - ✓ aide au montage du projet,
  - ✓ aide au financement du projet,
  - ✓ suivi de l'entreprise après sa création pour une durée de 36 mois

# Développement économique et Emploi

---

- Intégration des personnes de Kennedy : Il existe au sein de la CCPV un service pour les personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. La CCPV a aidé « Les serrureries de l'Automne » qui se trouve sur l'Avenue Kennedy.
- **Forum de l'emploi** délocalisé à la Salle Kindraich ? ou une fois sur deux : Salle des Fêtes/Salle Kindraich.
- **Dispositif de Citelab**  
Service qui aide pour la création ou la reprise d'entreprise. Découverte du monde de l'entreprise, lancer une entreprise.  
Projet à l'initiative de la Caisse des Dépôts et dont le porteur départemental serait BGE. Projet d'actions pour faire émerger des entrepreneurs dans les quartiers politique de la ville. Projet Inter-villes qui comprend les 4 nouvelles villes entrantes : Clermont, Crépy en Valois, Liancourt et Pont Sainte Maxence.
- **Aide à l'emploi :**  
« La circulaire ministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi fixe des objectifs afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces objectifs nationaux sont les suivants :
  - 30 % des emplois d'avenir sont destinés aux QPV,
  - 13% des CAE et CIE sont destinés aux QPV,
  - 21% du dispositif « Garantie jeunes » est destiné aux QPV.

De plus, le contrat « Starter » (déclinaison du CIE avec une aide versée à l'employeur de 45%) concerne les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion et qui résident en QPV (mais aussi les bénéficiaires du RSA, les personnes ayant été suivies dans le cadre d'un dispositif 2ème chance – Garantie jeunes, EPIDE,... - les jeunes ayant bénéficié d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand). »

- **Entrepreneur d'Avenir : Dispositif d'aide pour les jeunes qui souhaitent monter leur entreprise.** Travail pour les jeunes de moins de 26 ans sur leur projet la première année et montage de leur entreprise les années suivantes.
- **La Fabrique à initiatives de Picardie** est un outil original favorisant l'émergence de projets porteurs d'emplois.  
*COMMENT CA FONCTIONNE ? Habituellement, un projet naît de l'initiative d'un individu. Avec la Fabrique, c'est l'ensemble des acteurs d'un territoire (élus, associations, entreprises, citoyens) qui se rassemble pour faire émerger une entreprise qui répond à leurs besoins. La Fabrique part d'un constat : les acteurs d'un territoire repèrent souvent des besoins non satisfaits (difficulté pour faire garder ses enfants, non recyclage de certains déchets,...) mais manquent d'outils ou de partenaires pour y répondre. Ces opportunités sont abandonnées alors qu'elles auraient pu contribuer à créer des entreprises sociales viables et des emplois durables. La Fabrique contribue à mettre en lien ces idées et les acteurs compétents pour permettre leur concrétisation.*

## Développement économique et Emploi

---

- **Le Picardie Pass Création :**

*Les objectifs de ce tout nouveau parcours : accompagner les demandeurs d'emploi soucieux d'entreprendre, sécuriser les projets de création en Picardie, répondre aux besoins de formation identifiés et apporter l'expertise nécessaire à la pérennité des entreprises de demain.*

- **Salle informatique** pour les démarches administratives.
- Action à mettre en place : invitation 1 fois par mois d'une entreprise qui recherche du personnel.

- **Il faut lutter contre la passivité.**

- **Découverte des métiers (Institut des Métiers et de l'Artisanat de Compiègne) :**

L'Institut des Métiers et de l'Artisanat de Compiègne propose des formations dans les métiers de la boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et la coiffure.

L'institut des Métiers et de l'Artisanat de Beauvais propose les mêmes formations plus la maréchalerie.

Ces formations sont dispensées dans le cadre de deux filières, l'apprentissage classique (formation diplômante), et la filière DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) qui permet à des jeunes à partir de 15 ans de découvrir un métier.

Une découverte de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat de Compiègne est possible soit en groupe, soit individuellement, soit lors des "portes ouvertes" organisées plusieurs fois par an.

Des interventions dans les établissements scolaires afin de présenter les métiers de l'Artisanat peuvent être envisagées.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur Compiègne : formation sur les métiers de l'alimentation : boulangerie, boucherie, ... la coiffure et la maréchalerie (Beauvais).

Découverte du centre de formation individuellement, par groupe ou lors de portes ouvertes.

2 filières sont proposées : la filière de l'apprentissage classique et la filière DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) qui permet à des jeunes à partir de 15 ans de découvrir un métier. Formation diplômante à la sortie.

- **Création d'entreprise (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, antenne de Compiègne) :**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise accompagne les porteurs de projets (créateurs ou repreneurs) par les actions suivantes : permanences journalières, stages de préparation à l'installation obligatoires, diagnostics en matière d'hygiène, d'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite, aides à l'embauche, informations et orientation des créateurs et repreneurs d'entreprises, assistance au montage des dossiers d'aides, formalités juridiques, suivi d'entreprises, formation continue.

## Développement économique et Emploi

---

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, en partenariat avec Pôle Emploi effectue aussi des études de faisabilité de créations d'entreprises (EPCE ou OPCRE) ayant pour but de valider l'adéquation homme/projet, les aspects commerciaux, financiers et juridiques.

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise :**

La CCI de l'Oise est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, administré par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs commerçants, industriels et prestataires de service du département de l'Oise. En 2015, 20362 chefs d'entreprise représentent leurs pairs au sein de la CCI de l'Oise.

Elle représente les entreprises auprès des collectivités locales et défend leurs intérêts généraux afin qu'elles se développent et prospèrent de la meilleure façon qui soit au sein du territoire isarien.

La loi lui assigne 4 types de missions :

- **Consultatives :**

Représentation des intérêts généraux des entreprises et de l'économie de l'Oise.

- **Formation :**

Formation initiale, formation continue, apprentissage dans le département de l'Oise, ainsi qu'une mission d'accompagnement des porteurs d'idées ou de projets en création et reprise d'entreprises et de développement de l'entrepreneuriat.

- **Appui aux entreprises :**

Information et appui actif auprès des entreprises de l'Oise.

- **Appui au territoire :**

Développement local et gestion d'équipements pour les entreprises de l'Oise.

Attentive aux mutations de son territoire économique et aux besoins des entreprises, elle élargie en permanence son éventail de prestations et services, dans le cadre de ses actions afin notamment de susciter des projets, renforcer la pérennité des entreprises existantes, favoriser et faciliter l'entrepreneuriat et la création-reprise d'entreprise. La CCI est pleinement engagée dans le contrat de ville de la ville de Crépy en Valois elle saura déployer spécifiquement son dispositif départemental à l'émergence et à l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales pour le contrat de ville.

### **Entreprises déjà existantes (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, antenne de Compiègne) :**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise propose une action liée à la transmission d'entreprises artisanales : établissement d'un diagnostic de l'affaire à céder et mise en relation des cédants et des cessionnaires par l'intermédiaire d'annonces sur un site internet géré au niveau national.

## ***Développement économique et Emploi***

---

### Programme d'actions proposé :

- **Volet sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat la création et la reprise d'entreprise**

#### **Mise en place de permanences locales délocalisées en établissements scolaires :**

##### Objectif :

- Semer la graine de l'entrepreneuriat auprès des jeunes. La CCI déploie un programme de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat à l'aide de différents outils pédagogiques adaptés à un public de collégiens, lycéens, apprentis, écoles de commerce ou d'ingénieurs.

- **Volet entrepreneuriat, création et reprise d'entreprise tous publics**

#### **Mise en place d'une permanence locale :**

##### Objectifs :

- Assurer un atelier mensuel d'éveil à l'entrepreneuriat « Etes-vous prêt à entreprendre » et prendre en charge tous les porteurs d'idées ou de projet à l'issue de cet atelier collectif.
- Assurer des rendez-vous individuels pour les porteurs de projet en création et reprise afin de valider une adéquation homme/projet et aider le créateur à analyser son projet et à tester sa réelle envie d'entreprendre par la réalisation d'un test et d'un bilan entrepreneurial.

- **Volet post création ou reprise d'entreprise**

#### **Mise en place d'une permanence locale dans les locaux de la commune :**

##### Objectif :

- Assurer un suivi post création ou reprise à destination des chefs d'entreprise afin d'assurer l'assistance au développement des activités ou de traiter les éventuelles difficultés.

## 2/ Orientations stratégiques et objectifs opérationnels

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISÉS
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>L'EMPLOI</b>	Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résident dans le quartier prioritaire	Développer des actions complémentaires à celle du droit commun, levant les freins à l'embauche (lutte contre l'illettrisme, freins à la mobilité, garde d'enfants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des permanences d'accueil tous les 15 jours au sein du quartier.</li> <li>Forum de l'emploi</li> </ul>	Mission locale  VILLE / Pôle Emploi
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire des sessions de recrutement pour le chantier d'insertion</li> <li>Création d'un point information Jeunesse, salle informatique, découverte des métiers . Lieu d'écoute, d'orientation. Aide à réalisation de CV, de lettre de motivation. Permanences, ateliers thématiques sur la santé, l'addiction. <b>Un lieu connu de tous, au plus près des habitants.</b></li> <li>Intervention dans les établissements scolaires : présentation des métiers de l'artisanat</li> </ul>	CCPV  MJC / VILLE / Mission locale          Education Nationale / Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise



# Développement économique et Emploi

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISES
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>L'EMPLOI</b>		Renforcer le lien entre les acteurs de proximité et acteurs économiques et les demandeurs d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les jeunes adultes dans leurs projets professionnels. Participation du CCAS à hauteur de 22 €/mois aux frais de transport</li> <li>Ateliers ponctuels à thème (CV, préparation d'entretien...) au sein de lieux d'accueil proposés par ses partenaires</li> <li>Dispositif de Citélab</li> <li>Aides à la création d'entreprise : Dispositif NACRE, Entrepreneur d'Avenir, la fabrique à initiatives, le Picardie Pass création.</li> </ul>	<p>EPIDE / VILLE (CCAS)</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>CCPV / Caisse des dépôts</p> <p>DIRECCTEUR60 / Conseil départemental / CCPV / Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise / Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise / Conseil Régional de Picardie / Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise</p>
		Favoriser l'accès à l'emploi, la connaissance des dispositifs en faveur de l'emploi		<ul style="list-style-type: none"> <li>Découverte des métiers</li> <li>Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat la création et la reprise d'entreprise : mise en place de permanences locales délocalisées en établissements scolaires.</li> <li>Entrepreneuriat, création et reprise d'entreprise tous publics : mise en place d'une permanence locale.</li> <li>Post création ou reprise d'entreprise : mise en place d'une permanence locale dans les locaux de la commune.</li> </ul>	<p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise</p>

## Développement économique et Emploi

		ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN ACTIONS	LES ACTEURS/PARTENAIRES SUSCEPTIBLES D'ETRE MOBILISES
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>L'EMPLOI</b>	Favoriser l'accès à l'emploi, la connaissance des dispositifs en faveur de l'emploi	Mettre en œuvre des actions en faveur de l'emploi sur le quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer des jeunes en rupture, les sensibiliser et les informer sur les dispositifs (garantie jeune, création d'entreprise, chantiers d'insertion,...).</li> </ul>	DIRRECTE 60/ CCPV / Pôle Emploi / Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter l'offre de service de Pôle Emploi de Roissy.</li> <li>Transparence du marché, promotion de profils en lien avec les orientations économiques du bassin.</li> <li>Invitation une fois/an d'une entreprise qui recherche du personnel</li> </ul>	<p>Pôle Emploi</p> <p>VILLE / Pôle Emploi</p> <p>VILLE / Pôle Emploi</p>

**LE SCHEMA ORGANISATIONNEL  
DU PILOTAGE  
DU CONTRAT DE VILLE**

# ***Le schéma organisationnel du pilotage du contrat de ville***

---

L'organisation proposée et reprise ci-après tient compte d'une part, des moyens humains disponibles pour constituer **l'équipe projet intercommunale** et d'autre part, **de la volumétrie et de l'évaluation des actions** qui seront mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques et objectifs opérationnels du présent contrat de ville.

## **1. Le pilotage politique et le suivi du contrat de ville**

Maître d'ouvrage du contrat ville, le comité de pilotage politique est co-présidé par :

- le Préfet de département ou son représentant
- le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois
- le Maire de Crépy-en-Valois et la Maire-adjointe chargée de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale, assistées, le cas échéant, par les élus concernés par les thématiques abordées par la Politique de la Ville

Il mobilise les acteurs suivants :

- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de l'Éducation Nationale
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental de l'Oise
- La Procureure de la République de Senlis
- Le Recteur de l'Académie d'Amiens
- L'Agence Régionale de la Santé de Picardie
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise
- La Chambre de l'Agriculture
- Pôle Emploi et la Mission Locale
- La Caisse des dépôts et des Consignations
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise
- La Gendarmerie Nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La DRAC
- La DIRECCTE
- La Direction Départementale des Territoires
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- La Communauté de Communes du Pays de Valois : DGS, Développement économique, Aménagement du territoire, Culture, Service à la personne et Vie associative
- Les Services de la Mairie : Direction Générale des Services, Urbanisme, Techniques,...
- L'Epide
- Les bailleurs sociaux : OPAC, Picardie Habitat.

### **Le comité de pilotage politique :**

- valide les actions menées dans le cadre du contrat de ville, leurs modalités de financement et leur portage
- valide les évaluations menées, annuellement ou tous les trois ans
- décide des inflexions nécessaires à apporter pour la réussite du projet urbain et du projet de cohésion sociale
- demande au comité pilotage technique des expertises particulières
- vérifie la cohérence de certains programmes spécifiques (PRE,...)

### **Il se réunit deux fois par an :**

- la première rencontre est consacrée à la prise en compte des difficultés ou des inflexions nécessaires en cours d'année, et au suivi de la programmation financière
- la seconde rencontre est consacrée au bilan de l'année précédente, à l'évaluation de la politique menée et aux inflexions nécessaires à prendre en compte l'année suivante
- le comité se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire

# ***Le schéma organisationnel du pilotage du contrat de ville***

---

## **2. Le pilotage technique**

Le comité de pilotage technique est co-animé par le chef du bureau de la cohésion sociale de la sous-préfecture de Senlis et l'Adjointe à la Cohésion Sociale et à la Politique de la Ville ; il regroupe les techniciens des différentes structures composant le comité de pilotage politique.

Il mobilise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.

### **Le comité de pilotage technique :**

- prépare les décisions et les réunions du comité de pilotage politique,
- veille au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment, à la bonne collecte des informations auprès des partenaires,
- analyse les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et propose des évolutions,
- suit la mise en œuvre du contrat, des actions et du portage financier,
- suit la mise en œuvre des différents dispositifs existants (PEL, PRE, CLSPD...),
- avertit le comité de pilotage politique de tous problèmes rencontrés,
- rencontre annuellement les porteurs d'actions et les acteurs de terrain, travaille et échange avec eux des résultats, des évaluations.

### **Le comité de pilotage technique se réunit en plénière deux fois par an :**

- La première rencontre est consacrée au suivi d'étape de la mise en œuvre du contrat et à la proposition de résolution des problèmes rencontrés en cours d'année,
- La seconde rencontre est consacrée au bilan de l'année précédente et à l'évaluation des actions menées,
- Le comité organise des rencontres supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire.

Par ailleurs, le comité de pilotage technique est chargé de l'organisation de réunions thématiques avec d'autres participants (porteurs de projets, experts extérieurs, chargés de projets «Politique de la Ville» dans d'autres collectivités, les services de la Ville et de la CCPV).

## **3. Les groupes de travail**

Les groupes de travail sont organisés autour de chacun des piliers du contrat de ville :

- cohésion sociale (Santé, Éducation, Culture, Délinquance),
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- développement économique et emploi

Ils intègrent les trois axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations.

## ***Le schéma organisationnel du pilotage du contrat de ville***

---

Ils sont constitués en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Chaque groupe de travail est co-animé par l'élue chargée de la politique de la ville assistée par les élus concernés par les thématiques et le bureau.

Il regroupe tous les acteurs du domaine de la thématique concernée (selon les groupes : services de l'État, opérateurs publics, bailleurs, collectivités territoriales, associations, etc..) ainsi que les membres du conseil citoyen.

Les groupes de travail sont impliqués dans le suivi et l'évaluation du contrat de ville et sont notamment chargés :

- de faire remonter les informations concernant la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville auprès du comité technique
- d'être force de propositions pour faire évoluer la programmation annuelle.

**Il se réunit une à deux fois par an et chaque fois que cela est nécessaire.**

### **4. L'appel à projet**

À partir du diagnostic partagé sur le territoire, des appels à projets précis seront lancés chaque année.

Il présentera les objectifs opérationnels souhaités par les signataires du Contrat de Ville, les conditions de financement et les indicateurs de résultats qui permettront d'évaluer l'action.

### **5. L'évaluation**

Le Contrat de Ville fera l'objet d'une évaluation concernant les actions financées entre 2015 et 2017.

Cette démarche permettra de vérifier l'impact des actions sur le territoire portant à la fois sur les modalités de mise en œuvre et sur les résultats obtenus et de reconduire le projet de territoire pour la période 2018-2020 en prenant en compte les orientations et préconisations définies par l'évaluation.

L'organisation proposée et reprise ci-après tient compte d'une part, des moyens humains disponibles pour constituer **l'équipe projet intercommunale** et d'autre part, **de la volumétrie et de l'évaluation des actions** qui seront mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques et objectifs opérationnels du présent contrat de ville.

# **LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE**

## **CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GENERATION 2015-2020**

**Fait à Crépy-en-Valois, le 10 juillet 2015**

Le préfet de l'Oise  
Délégué territorial de l'Agence  
Nationale pour la Rénovation Urbaine  
(ANRU)  
Délégué départemental de l'Agence  
nationale pour la cohésion  
sociale et l'égalité des chances (Acsé)  
**Emmanuel BERTHIER**

Le Président de la communauté de  
communes du Pays de Valois  
**Benoît HAQUIN**

Le Maire de Crépy-en-Valois  
**Bruno FORTIER**

Le Conseil régional de Picardie  
**Claude GEWERC**  
*Président*

Le Conseil départemental de l'Oise  
**Édouard COURTIAL**  
*Président*

Le Procureur de la République  
de Senlis  
**Amélie CLADIERE**

Madame le recteur et chancelier des  
universités  
**Valérie CABUIL**

L'Agence Régionale de Santé  
de Picardie  
**Christian DUBOSQ**  
*Directeur Général*

La Chambre de Commerce et  
d'Industrie de l'Oise  
**Philippe ENJOLRAS**  
*Président*



## Les signataires du contrat de ville

---

La Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de l'Oise  
**Zephyrin LEGENDRE**  
*Président*

La Chambre d'agriculture  
**Jean-Luc POULAIN**  
*Président*

Pôle emploi de Crépy-en-Valois  
**Dominique FERRARI**  
*Directrice Territoriale*

La Maison de l'Emploi Mission Locale de  
Crépy-en-Valois  
**Anne-Sophie SICARD**  
*Présidente*

Le Caisse des dépôts et consignations  
**Jean-Claude DAVERDIN**  
*Directeur régional par intérim.*

La Caisse d'Allocations  
Familiales de l'Oise  
**Armelle PASTOURET**  
*Directrice*

La Caisse Primaire Assurance Maladie  
de l'Oise  
**Marc-André AZAM**  
*Directeur*

L'EPIDE  
**Bernard BELIN**  
*Directeur du Centre  
de Margny lès Compiègne*

La Maison des Jeunes  
et de la Culture  
**Marc LAFOND**  
*Président*

SA d'HLM PICARDIE HABITAT  
**Richard LEBREC**  
*Président du Directoire*

L'OPAC de l'Oise  
**Pierre FERLIN**  
*Directeur des Maitrisés d'Ouvrages  
Spécifiques pour le compte de  
**Vincent PERONNAUD**  
*Directeur Général**

# **LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

## Les engagements des partenaires

---



« L'engagement de la Caf de l'Oise dans le contrat de ville se concrétise au travers des dispositifs de droit commun tels que :

- les fonds destinés au soutien à la parentalité : Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, Réseau d'Écoute d'Appui et Accompagnement des Parents, la médiation familiale, l'aide à domicile, les lieux d'accueil enfants-parents et les espaces de rencontre.

- les fonds destinés au temps libre des jeunes et des familles.

Cet engagement est sous-tendu au respect des orientations de la Branche Famille, conditionné à la décision des commissions d'action sociale et aux enveloppes budgétaires allouées chaque année à la Caf de l'Oise ».

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Crépy-en-Valois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.



Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

## ***Les engagements des partenaires***

---

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part : les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part : les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## Les engagements des partenaires

---

La mobilisation et la convergence des politiques publiques des collectivités territoriales

Sur la période 2014-2015 à 2020 qui va être couverte par le Contrat de ville, différents programmes financiers dotés de crédits de droit commun, articulés et cohérents entre eux, peuvent être mobilisés.

En Picardie, peuvent être notamment cités :



- Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020
- Le programme opérationnel européen 2014-2020 qui prévoit la mobilisation des fonds FEDER-FSE.
- Les politiques régionales : La Région mobilisera ses dispositifs de droit commun pour le contrat de ville, dans le cadre des 3 priorités régionales en lien avec :
  - Réussite éducative : conforter une véritable chaîne éducative afin de permettre à chaque jeune picard de construire son projet de vie,
  - L'entrepreneuriat et l'accès à l'emploi : créer des dynamiques innovantes en création d'entreprises, mettre en réseau les acteurs de l'emploi, favoriser l'artisanat le commerce et les services,
  - L'aménagement urbain intégré : favoriser le lien agglomération et quartiers prioritaires et lien agglomération et centralité.

La Politique Régionale d'Aménagement du Territoire 2014-2020 décline au travers du Contrat Territorial d'objectifs du Pays du Sud de l'Oise, les schémas régionaux et enjeux locaux. A ce titre elle assure une logique de territorialisation et de coordination des politiques publiques.



- Pourra animer des ateliers ponctuels à thème (CV, ...) au sein de lieux d'accueil proposés par ses partenaires,
- Informera, sur demande, les partenaires sur les services à distance de pôle-emploi.fr,
- Participera aux plans d'action partenariaux ciblés sur l'insertion, la promotion des mesures gouvernementales,...

# ANNEXES



## CREPY EN VALOIS

### Arrondissement de Senlis

Quartiers prioritaires

Orientations générales et communes aux territoires prioritaires

Dispositifs existants et caractérisation de l'offre

Orientations à proposer au regard des priorités locales

#### Quartier Kennedy

Cf. note ci-dessus

La problématique de l'accès aux soins pendant la période de permanence des soins, c'est-à-dire le soir après 20h et le week-end du samedi midi au dimanche soir, a été particulièrement marquée ces dernières années sur **le secteur de Crépy-en-Valois**.

Dans le cadre de l'application du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires, une maison médicale de garde, adossée à l'hôpital de Crépy-en-Valois, a ouvert ses portes le 29 mars 2014. Désormais, le week-end, les habitants de Crépy-en-Valois peuvent accéder à une consultation de médecine générale après régulation par le SAMU-centre 15.

Il existe à Crépy-en-Valois une maison médicale privée. Les médecins ont accueilli avec beaucoup de réserve le projet de maison de santé pluri professionnelle qui a été récemment porté à la connaissance de l'ARS mais dont les contours restent flous.

L'hôpital de Crépy-en-Valois ne dispose pas d'un service d'urgences. Par conséquent, pour assurer l'accès aux soins urgents de la population, une antenne SMUR du CH de Compiègne est basée à Crépy-en-Valois. Toutefois son fonctionnement est remis en question au regard de la faible activité constatée et de la difficulté à mobiliser une ressource médicale rare. D'autres dispositifs doivent donc être étudiés en concertation avec les professionnels de santé pour améliorer l'offre de soins urgents au bénéfice de la population.

En vue de renforcer l'attractivité de ce territoire, il convient de travailler en concertation avec les professionnels de santé exerçant dans la commune sur les **modes d'organisation qui seront les plus propices à favoriser l'implantation de nouveaux PS et accompagner les projets porteurs** le cas échéant.

Les actions de prévention et promotion de la santé doivent être développées notamment au profit des populations cibles : les enfants, les personnes âgées, les populations précaires.



Politique de la ville des services de l'Etat  
les priorités départementales de l'Education Nationale :

- **la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire** (en lien avec le groupe thématique emploi et développement économique / représentant EN Mme Nathalie NOVELLI, IEN – IO).
  - **Circulaire DASEN**
    - Prendre en compte : phase de détection, phase signalement
    - Prendre en charge : phase d'action et de suivi
  
- **La réussite scolaire :**
  - à l'interne : scolarisation des moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes, différenciation pédagogique et parcours personnalisé, dispositifs d'aide et de soutien, ...
  - à l'externe : actions partenariales locales (aide aux devoirs, réussite éducative, initiatives associatives, ...)
  
- **l'éducation à l'orientation :**
  - à l'interne : les parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, cordées de la réussite, ...
  - à l'externe : forums et rencontres (professionnels, anciens élèves), stages, ...
  
- **l'éducation citoyenne :** (en lien avec les groupes thématiques « culture », « santé », « Prévention de la délinquance », « lutte contre les discriminations, participation des habitants et égalité »)
  - à l'interne : travail au niveau des délégués (classe, CA, CVL), actions éducatives dans le cadre des programmes scolaires et du CESC (apprentissage de la responsabilité, laïcité, lutte contre les discriminations, égalité filles / garçons, prévention de la violence et des jeux dangereux, prévention de la délinquance et des conduites à risques, activités de médiation, éducation au développement durable, causes humanitaires, liens intergénérationnels, sécurité routière, parcours artistiques et culturels, éducation à la santé...).
  - A l'externe : actions partenariales dans le cadre des programmes scolaires et du CESC, conseils municipaux des jeunes, du Conseil général de l'Oise, conseils d'usagers, ....
  
- **la parentalité :** (en lien avec le groupe thématique « lutte contre discriminations, participation des habitants et égalité »).
  - à l'interne : accueil des familles, participation aux différentes instances de l'école ou de l'établissement, rencontres parents – professeurs, coopération école/ familles ....
  - A l'externe : actions partenariales d'initiative locale, ...





Politique de la Ville

## Communauté de communes du Pays de Valois

- La commune de Crépy en Valois intègre la nouvelle politique de la ville.  
La ville de Crépy en Valois compte 10 écoles deux collèges et deux lycées :

Villes	Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Ecoles primaires	Collèges	Lycées
Crépy en Valois	<u>Hors Education Prioritaire :</u> André Malraux Charles Peguy Gaston Ramon Jacques Prévert Jean Cocteau	<u>Hors Education Prioritaire :</u> André Malraux Charles Peguy Gaston Ramon Jean Cocteau Jean Vassal		<u>Hors Education Prioritaire :</u> J de La Fontaine G de Nerval	<u>Hors Education Prioritaire :</u> J. Monnet R. Desnos

- Pas de dispositif éducation prioritaire à Crépy en Valois

### FICHE ACTION TYPE

**Accompagner les jeunes des quartiers dans des parcours d'éducation artistique et culturel, pour un continuum de la crèche à l'Université.**

<b>La réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte</b>	<b>Objectif opérationnel : Faire une place aux jeunes dans la vie du quartier et les rendre acteurs de leurs projets</b>
<b>Pilotes</b>	Education Nationale et Drac de Picardie
<b>Partenaires de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Les partenaires porteurs</u> : DRAC, DSDEN, Conseil Général.</li> <li>- <u>Les partenaires chargés de la mise en œuvre</u> : les acteurs culturels (équipements, artistes...)</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants aux arts et à la culture</li> <li>- Proposer aux enfants la rencontre d'œuvres et d'artistes, ainsi que la pratique vivante, matérielle, concrète d'une expression artistique dans l'ensemble des domaines de la culture et des arts, à la fois patrimoniaux et contemporains.</li> <li>- Assurer aux élèves un parcours d'éducation artistique et culturelle qui leur permettra, à partir de l'école, de découvrir les ressources culturelles de leur environnement et de les fréquenter hors temps scolaire.</li> <li>- Articuler l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Assurer la cohérence des actions développées en temps scolaire et hors temps scolaire.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	Mise en place de partenariats entre les écoles des quartiers prioritaires et les structures culturelles .
<b>Quartier(s) ou sites concerné(s)</b>	Les quartiers prioritaires
<b>Droit commun mobilisable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale (clea°)</li> <li>- DRAC (clea)</li> <li>- Conseil Général</li> <li>- Conseil Régional</li> </ul>

<b>Crédits spécifiques mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits Politique de la ville DDCCS</li> <li>- Crédits politique de la ville du Conseil Général.</li> </ul>
<b>Échéancier</b>	Toute l'année.
<b>Indicateurs de suivi</b>	Le nombre de projets réalisés, le nombre d'enfants concernés, la restitution des projets (expositions...)
<b>Indicateurs de performance</b>	Le nombre d'enfants qui s'inscrivent dans une structure culturelle.

**FICHE ACTION TYPE**

Action culturelle

Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants par des actions de médiation et de sensibilisation portées par des équipes artistiques et/ou des établissements culturels

La culture comme vecteur de cohésion sociale	<b>Objectif opérationnel</b> Faire de la culture une dimension à part entière de la dynamique des quartiers
<b>Pilotes</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie (DRAC) , Autre ???
<b>Partenaires de l'action</b>	<u>Les partenaires porteurs</u> : service culture des villes concernées <u>Les partenaires chargés de la mise en œuvre</u> : les établissements culturels possédant un contrat d'objectif pluriannuel ; les structures culturelles et les équipes artistiques
<b>Contexte</b>	Les quartiers de la politique de la ville restent encore assez fermés à la culture. L'objectif est donc d'inciter les habitants à participer aux activités culturelles de manière plus spontanée, et de les accompagner à la découverte de nouvelles formes artistiques.
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclure les habitants dans le processus créatif (par le biais des résidences d'artistes)</li> <li>- mettre en place des journées de formation commune à destination des enseignants et des animateurs de centres de loisirs pour la conduite de projets culturels (mieux connaître les pratiques artistiques)</li> <li>- renforcer les dispositifs existants en matière culturelle à destination des jeunes (Passeurs d'image ; Les Portes du temps...)</li> <li>- valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel</li> </ul>
<b>Résultats qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie des habitants dans leur fréquentation des structures culturelles et amélioration de la connaissance de l'offre culturelle.</li> <li>- Augmentation de la mixité des publics dans le cadre des actions ou projets culturels proposés.</li> <li>- Augmentation des collaborations entre les structures de proximité et les équipements avec conventions d'objectifs, autour de la programmation et l'approche des publics.</li> </ul>
DRAC : BOP 224 – BOP 131	

<b>Droit commun mobilisable</b>	CR Culture CG Culture DRAC ville
<b>Crédits spécifiques mobilisables</b>	-DRAC : crédits dédiés à la politique de la ville bop 224 dont les résidences - Crédits politique du CR ?? - crédits politique de la ville du Conseil Général - ville
<b>Échéancier</b>	Saison culturelle (septembre à juin) sur toute la période du Contrat de Ville.
<b>Les indicateurs</b>	- nombre d'habitants intégrés dans le processus créatif et retour qualitatif par les équipes de médiation - statistiques de fréquentation des structures culturelles (origine géographique, âge, sexe, première inscription...)

**OBJET : Fiche relative à la sécurisation du quartier "Kennedy" à Crépy en Valois, dans le cadre de la politique de la ville.**

La sécurisation des quartiers sensibles, mais aussi des parties communes de leurs immeubles collectifs d'habitation, représente un enjeu essentiel dans le cadre de la politique de la ville. Un des outils majeurs pour atteindre cet objectif est la vidéoprotection, qui consiste à placer de manière stratégique des caméras dans un lieu public ou privé. Elle permet de dissuader la commission de faits délictueux par une présence ostensible et une information substantielle, de localiser avec précision les lieux d'une infraction ou d'un trouble, de renforcer l'efficacité des services d'intervention et de faciliter l'identification des auteurs d'une infraction tout en optimisant le recueil de preuves. Elle tend de fait, lorsqu'elle est intégrée à un dispositif global de sûreté, à renforcer le sentiment de sécurité au sein de la population et s'avère donc nécessaire dans le cadre de la sécurisation des quartiers de la politique de la ville.

**I. Proposition de stratégie générale pour sécuriser le quartier**

La seule prise en compte des points particuliers ou impactés du quartier n'est pas suffisante. En effet, il est bien plus cohérent d'adopter une stratégie globale de défense qui pourrait s'articuler en trois phases, à savoir :

*Phase 1 : Etanchéifier le quartier par la prise en compte de l'ensemble des pénétrantes*

Dans le cadre de la prévention d'une économie souterraine et d'une délinquance exogène, il est impératif d'être en mesure d'identifier de manière formelle tous véhicules entrant et sortant du quartier et de recueillir des informations concernant le ou les occupants. Il est donc nécessaire de couvrir chaque pénétrante, sans omettre de prendre en compte les possibilités de contournement du dispositif (chemins forestiers ou agricoles, ruelles, pistes cyclables, ...) qu'il convient d'aménager pour interdire, le cas échéant, le passage des véhicules.

*Phase 2 : Déterminer la progression des véhicules au sein du quartier*

Il semble judicieux d'être en mesure de déterminer la progression des véhicules identifiés en amont, au sein du quartier, par l'installation de caméras en des points stratégiques ou de passage obligé. Cette phase s'avère importante notamment dans le cadre de la prévention des dégradations et/ou des vols sur et dans les véhicules en stationnement, mais aussi des cambriolages.

*Phase 3 : La prise en compte des points particuliers*

Il s'agit là de couvrir les zones du quartier particulièrement impactées par des actes de malveillance afin de procurer un effet dissuasif au travers d'une installation ostensible, mais également de recueillir des informations ou/et des éléments de preuve lors de la commission d'une infraction.

*Lors de la présente étude, cette phase a été partiellement abordée en tenant seulement compte de la physiologie du quartier traité. Elle pourra à l'avenir être complétée par une extension du dispositif, au terme d'une analyse de la délinquance et de la problématique spécifiques du site, en partenariat avec les acteurs locaux de la sûreté.*

**II. Proposition de dispositif pouvant être retenu au sein du quartier "Kennedy"**

*Il est à noter que le quartier "Kennedy" est déjà doté d'un dispositif de vidéoprotection (Cf paragraphe IV), lequel ne couvre que quelques points particuliers. Il pourra donc être utilement complété comme suit :*

*Phase 1 :*

- Caméra 1 : Rond-point situé à l'intersection D136 / avenue Kennedy / avenue de Levallois Perret / rue des Pivoines

## ANNEXE 4 – Prévention et Sécurité

- Caméra 2 : Intersection avenue de Levallois Perret / axe non dénommé desservant le parking situé à l'arrière du supermarché, ainsi que les accès piétons aux places Jean-Philippe Rameau, Jacques Brel et Georges Brassens
- Caméra 3 : Intersection rue Marie Rosten / rue Charles Gounod
- Caméra 4 : Intersection rue Marie Rosten / avenue Kennedy, avec vue sur les véhicules empruntant la voie desservant le bâtiment n°3 de l'avenue Kennedy
- Caméra 5 : Intersection rue de Brayes / sente prolongeant la rue Claude Debussy
- Caméra 6 : Intersection rue Maurice Ravel / rue Georges Bizet
- Caméra 7 : Intersection rue Emile Zola / rue Maurice Ravel / rue Jules Massenet

### *Phases 2 et 3 :*

- Caméra 8 : Intersection rue César Franck / rue Jules Massenet
- Caméra 9 : Intersection avenue Kennedy / rue Charles Gounod / allée située face à la résidence des Acacias
- Caméra 10 : Intersection avenue Kennedy / rue Hector Berlioz
- Caméra 11 : Intersection avenue Kennedy / contre-allée localisée face à la place Jacques Brel
- Caméra 12 : Intersection rue Claude Debussy / voies desservant les bâtiments Alsace, Bourgogne et l'avenue Kennedy

Le recours à une caméra nomade peut éventuellement être envisagé pour assurer une protection ponctuelle en fonction d'une situation particulière ou d'une sensibilité du moment.

### **III. Vue aérienne du dispositif de vidéoprotection proposé**







**Objet : Politique de la ville – Commune de Crépy-en-Valois – Bilan de la sécurité publique.**

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la présente fiche a pour ambition d'établir un profil synthétique des problématiques de la sécurité dans la commune de Crépy-en-Valois.

Ce bilan pourra servir de base pour l'établissement des orientations à donner dans l'amélioration de la sécurité dans la commune, de manière générale, et dans les quartiers sensibles, en particulier.

**I. Délinquance**

OISE - CRÉPY EN VALOIS		INDEX STATISTIQUES					
PÉRIODES COMPARÉES	Délinquance Générale	Atteintes Volontaires à l'Intégrité des Personnes	Atteintes Aux Biens	Infractions liées à l'automobile	Cambrjolages	Escroqueries et Infractions Économiques et Financières	LR.A.S. - Stupéfiant
2013	674	91	409	107	61	44	55
2012	648	110	378	99	67	36	49
ÉVOLUTION	4.01%	-17.27%	8.20%	8.08%	-8.96%	22,22%	12.24%

**Commentaires :**

La différence des bilans statistiques de 2013 et de 2012 met en exergue une faible hausse du volume total de faits (+26). Si la sécurité des personnes progresse (avec un recul de 19 faits), presque tous les indicateurs concernant les atteintes aux biens présentent une évolution défavorable hormis le nombre de cambriolages qui régresse légèrement (-9 cambriolages dans des résidences principales). Parmi les index des atteintes aux biens les vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés connaissent une hausse de 16 faits et les destructions et dégradations de biens privés un forte augmentation avec +31 faits.

OISE - CRÉPY EN VALOIS		INDEX STATISTIQUES					
PÉRIODES COMPARÉES	Délinquance Générale	Atteintes Volontaires à l'Intégrité des Personnes	Atteintes Aux Biens	Infractions liées à l'automobile	Cambrjolages	Escroqueries et Infractions Économiques et Financières	LR.A.S. - Stupéfiant
JANV À SEPT 2014	437	82	224	54	49	40	27
JANV À SEPT 2013	506	60	298	79	34	38	51
ÉVOLUTION	-13.64%	38.98%	-24,83%	-31,65%	44,12%	5,26%	-47,06%

**Commentaires :**

Si la tendance enregistrée au cours des huit premiers mois de 2014 présente une baisse du nombre total de faits constatés. Une étude dans le détail des indicateurs présente une évolution contradictoire avec celle constatée entre 2013 et 2012.

La baisse (-74 faits) des atteintes aux biens concerne en majeure partie :

- 26 faits de dégradations et destructions de véhicules ; -9 faits de vols d'automobiles et -10 faits d'accessoires automobiles ;
- 14 faits de vols à l'étalage ; -15 faits de vols simples contre les particuliers dans des locaux ou lieux publics ; -11 faits de vols simples contre les particuliers dans des locaux ou lieux privés ; -9 faits de vols simples contre des établissements publics ou privés ;

Le nombre de cambriolages augmente pour tous les index de cet agrégat hormis en ce qui concerne les résidences secondaires (expliquée logiquement par le nombre anecdotique de logements de ce type dans cette commune).

**II. Violences urbaines**

Violences urbaines	Année 2012	Année 2013	Janvier à septembre 2014
Nombre de faits constatés	06	07	07

Le nombre de faits de violences urbaines est en progression. Les huit premiers mois de l'année en cours présentent une tendance marquée par l'augmentation du nombre de faits de violences urbaines car le chiffre est équivalent à celui de l'année précédente. Les dégradations relevées au début de l'année 2014 concernent : 3 incendies de véhicules, 2 incendies de conteneurs d'ordures ménagères, 1 dégradation de mobilier urbain et enfin, 1 destruction par incendie de bien public (gymnase communal). Aucun fait de ce type n'a été constaté depuis début juin 2014.

### III. Quartiers sensibles

#### **QUARTIER KENNEDY :**

Profil du quartier : 70 entrées d'immeubles et 03 tours d'immeubles importantes. Essentiellement des logements sociaux.

*Affaires marquantes dans ce quartier* : 02 homicides en lien avec le trafic de stupéfiants (01 en août 2012 et le dernier en décembre 2013 dont l'auteur présumé demeure les immeubles de l'avenue de Senlis).

*Incendies criminels* : Cette année le 26 février 2014 et le 24 mai 2014 des incendies de poubelles ont eu lieu. Le 03 juin 2014, un gymnase est incendié. Entre le 1<sup>er</sup> janvier de cette année et le mois d'avril, 08 incendies de véhicules.

Le 21 avril 2013, incendie de l'immeuble situé au 1 place Gabriel Fauré.

Le 25/03/2011 incendie du garage Renault de la zone industrielle.

#### **AVENUE DE SENLIS :**

Profil du quartier : Une dizaine d'entrées d'immeubles de logements sociaux.

*Affaires marquantes dans ce quartier* : Découverte de 500 grammes de résine de cannabis dissimulés dans l'immeuble 02 rue zell mosel.

Plusieurs familles résidant les immeubles de l'avenue de Senlis, sont connues pour trafic de stupéfiants, violences aggravées, vols aggravés. Certains sont encore aujourd'hui écroués.

Problématiques majeures : les principales nuisances constatées dans ce quartier sont liées directement ou indirectement à l'économie souterraine (trafics de produits stupéfiants) qui influencent les comportements de manière volontaire ou subie. Les atteintes à l'intégrité physiques de ce quartier sont la conséquence des trafics de stupéfiants. Les violences intra-familiales sont également très présentes dans un quartier caractérisé par un faible niveau moyen de revenu.

Les actions envisagées pour contrer ce phénomène sont les suivantes :

- Révision du dispositif de vidéo-surveillance existant dans le quartier Kennedy et extension avenue de Senlis (cf fiche prévention technique de la malveillance) ;
- Amélioration du plan de circulation et d'équipement urbain ne facilitant pas la surveillance interne et les possibilités de fuite rapide ;
- Mise en place d'un travailleur social « mutualisé » avec la commune de Pont Ste Maxence et assurant un contact chronique (idéalement proche du PSOH) au sein de chaque unité. Cette démarche a été proposée aux municipalités début juillet 2014.

ANNEXE 5 – Renouvellement urbain DTT

**Groupe de travail « Renouvellement Urbain » : Fiche Crépy en Valois**

Périmètre d'analyse : Quartier Kennedy  
 Commune(s) de rattachement : Crépy en Valois  
 EPC(s) de rattachement : Communauté de Communes des Pays du Valois

Identification du quartier prioritaire de la politique de la ville analysé

Présentation du quartier

Nombre d'habitants du quartier : 1960  
 Revenu médian du quartier : 11 000

Chiffres généraux	Nombre de logements	Bailleurs	
		Picardie Habitat	OPAC
		122	488
	Typologie	0,8 % de T2, 49,2 % de T3, 39,4 % de T4 et 10,6 % de T5	4,3 % de T1, 23,4 % de T2, 43,8 % de T3, 22,3 % de T4, 5,9 % de T5 et 0,4 % de T6

Analyse thématique			État du quartier	Perspectives bailleurs et Pistes de réflexion DDT	Approche sommaire des coûts
Habitat - état du parc	Social	Etat technique du parc et niveau d'entretien - Attractivité (vacance, rotation, typologies), densité adaptée à l'environnement	Bon état général. Réhabilitations récentes. On peut supposer une bonne qualité énergétique ( à voir avec l'Opac) -Le patrimoine de Picardie habitat est composé de 122 logements collectifs mis en en 1972. Des travaux de rénovation des logements des parties communes, de remplacement des ascenseurs et de l'amélioration de la performance énergétique ont été effectués entre 2010 et 2012 pour un montant total de 3,7M€.	Sur le patrimoine de Picardie Habitat aucun investissement lourd n'est prévu au cours des cinq prochaines années.	
	Privé	Etat technique du parc - Positionnement du parc sur le marché local de l'habitat - Présence de copropriétés en difficulté – densité adaptée à l'environnement			
	Qualité énergétique				
Mixité sociale	Proportion privé/public, collectif/individuel, Peuplement				
Mixité Fonctionnelle	Services de proximité (mairie annexe, pôle emploi, écoles, etc.)		Véritable quartier de ville, connecté directement à la ville par le boulevard urbain. Supermarché et commerces de proximité jouxtant le quartier.		
	Potentiel de l'offre commerciale (commerces de proximité, DAB, poste)				
	Offre de soins				
Désenclavement et mobilité	Transports en commun desservant les pôles de services et d'emplois		Bien desservi en toute périphérie. Proche du centre ville et de la gare. ( 10 mn à pied)		
	Maillage viaire interne et externe -				
	Équipements et pôles d'activité structurants avec un rayonnement au-delà du quartier Offre de stationnement				
Environnement urbain et GUP	Qualité des espaces publics - Forme urbaine et architecturale – mutations foncières potentielles		Sur le patrimoine de Picardie Habitat : - aucun acte de vandalisme donnant lieux à déclaration a été constaté. - la tendance à dégradation des parties communes et des abords des immeubles reste faible.		
	Gestion (sensibilisation des habitations, entretien, OM) et sûreté du quartier				
Appréciation Globale			Quartier d'habitat social totalement intégré à la ville de Crépy. L'accent semble plus devoir être porté sur l'humain que sur l'urbain		



## FICHE EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITOIRE DE CREPY EN VALOIS

### I. LES REFERENTS TERRITORIAUX

DIRECCTE : Christine DUMAINE / Véronique CRAMPON, animatrice territoriale  
 Pôle Emploi : Najet BOUDANI, Directrice Pôle Emploi Montataire  
 Sous préfecture de Senlis : Muriel DEPALE  
 Déléguée au droit des femmes : Isabelle PAOLI  
 MEF/Mission Locale : Philippe OLIN, directeur  
 CAP EMPLOI : Jean François SIOR, directeur adjoint / Alain BADAILLE, directeur  
 EDUCATION NATIONALE : Madame PICARD, Principale Collège Gérard de Nerval - CREPY EN VALOIS

### II. ELEMENTS DIAGNOSTIC

#### • DEMOGRAPHIE *Chiffres Insee 2011*

- Population totale	14 374
- Taux d'activité des 15/64 ans en 2011	73,9 %
- Taux de chômage des 15/64 ans en 2011	12 %

#### • STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

- 1 Pôle Emploi
- 1 MEF / Mission Locale

#### • QUELQUES CARACTERISTIQUES SUR L'EMPLOI

Emploi - Chômage	Crépy-en-Valois (60176)
Emploi total (salarisé et non salarisé) au lieu de travail en 2011	6 204
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2011, en %	90,4
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2006 et 2011, en %	-0,4
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2011	73,9
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2011	12,0

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

#### • QUELQUES CARACTERISTIQUES DU PUBLIC JEUNE SUIVI PAR LA MISSION LOCALE (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2014) - Chiffres ASP/Traitement Dares/Exploitation Thésaurie

- DEFM Catégories A,B,C, de moins de 26 ans Ville de CREPY EN VALOIS	324
- DEFM Catégories A,B,C de moins de 26 ans Arrondissement	4 703
- DEFM Catégories A,B,C de moins de 26 ans Département	14 673
- Part DEFM A,B,C moins de 26 ans Ville/Arrondissement	7 %
- Part DEFM A,B,C moins de 26 ans Ville/Département	2 %

Evolution DEFM A,B,C moins de 26 ans

Janvier à Mai 2014/Janvier à Mai 2013 - 7.34 %

• **ACCUEIL ET ORIENTATION DES JEUNES (territoire ML) - Source Icare 2013**

*L'indicateur de jeunes en contact détermine la notion d'une première actualité/information donnée à un jeune qui se présente au guichet de la Mission Locale.*

Jeunes en contact avec la Mission Locale	1 444
Jeunes en contact issus des ZUS	Non concerné
Part des jeunes en contact issus des Zus/total jeunes en contact	Non concerné

*Autre indicateur :*

Part des jeunes en contact/DEFM Territoire ML : 94 %

*L'indicateur Jeunes en demande d'insertion, ayant bénéficié d'au moins un entretien, détermine le nombre de jeunes ayant eu recours à un conseiller d'insertion*

Jeunes ayant bénéficié d'au moins un entretien avec la ML	1 294
Dont jeunes issus des Zus ayant bénéficié d'au moins	Non concerné
Part des jeunes ZUS ayant bénéficié d'au moins un entretien	Non concerné

*Autre indicateur :*

Part des jeunes ayant bénéficié d'au moins un entretien/DEFM Territoire ML : 84 %

• **DISPOSITIF CIVIS ET CIVIS RENFORCE POUR LES JEUNES DE LA MISSION LOCALE (Source Icare 2013)**

Entrées en CIVIS Mission Locale (ZUS et Hors Zus)	260
Entrées en CIVIS Renforcé	94
Part CIVIS renforcé sur Civis	36 %

• **SORTIES EN EMPLOI DES JEUNES SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE (Source Icare 2013)**

Part des jeunes suivis par la Mission Locale sorties en emploi tous (Zus et hors Zus)	7%
Dont sorties en contrats unique d'insertion (CUI/CIE, EAV)	60%
Dont sorties jeunes issus Zus en EAV/Total EAV	Non concerné
Dont sorties en alternance	11 %

#### • PUBLIC HANDICAPÉ DANS LES ZUS

Le public TH ZUS accompagné par le Cap Emploi de l'Oise de 2011 à 2014 représente 7,7% du public total accompagné, soit 122 sur 1585.

#### • LE VOLET ECONOMIQUE

Établissements	Crépy-en-Valois (60176)
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2011	917
Part de l'agriculture, en %	2,0
Part de l'industrie, en %	6,0
Part de la construction, en %	8,3
Part du commerce, transports et services divers, en %	66,7
dont commerce et réparation automobile, en %	20,1
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	17,0
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	32,6
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	9,3

*Champ : ensemble des activités*

*Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).*

#### Diagnostic territorial détaillé en annexe

### III. LES PERSPECTIVES

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires
  - Mobilisation du dispositif NACRE afin de doubler le nombre de bénéficiaires des quartiers d'ici 2015 pour atteindre 15 % à l'échelle régionale.
  - Développement d'expérimentation permettant la création et ou la reprise d'entreprises
  - Développement de centres d'affaires de quartier

- **Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires**
  - \* Action spécifique de mobilisation et d'accompagnement à la VAE. Intégration dans les nouveaux marchés de la DIRECCTE, d'au moins 15 % de bénéficiaires issus des ZUS et une parité hommes/femmes
  - \* Mobilisation du dispositif Emplois d'Avenir et des prestataires du marché « compétences clés » lancé par la DIRECCTE (formations sur savoirs de base)
  - \* Sensibilisation des territoires et des publics des quartiers prioritaires à l'existence d'un EPIDE à Margny les Complègne
- **Faciliter l'accès à l'alternance**
  - \* Organisation et accompagnement aux forums
  - \* Développement d'actions complémentaires et spécifiques pour un accompagnement personnalisé et renforcé pour des jeunes issus des quartiers.
- **S'assurer que les résidents des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi**
  - \* Mobilisation des missions locales et de leurs outils au profit des jeunes des quartiers (parrainage, CIVIS...)
  - \* Permanence dans les quartiers
- **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des quartiers prioritaires**
  - \* Mobilisation des mesures de soutien à l'emploi en privilégiant les publics fragilisés et notamment les jeunes des quartiers.  
  
Emploi d'avenir : Objectif 28.5 %  
CAE : Objectif : 13 %  
CIE : Objectif : 11 %
- **Lutter contre le décrochage scolaire**
  - \* Maintenir un dispositif de repérage et d'accompagnement des décrocheurs
  - \* Mise en place des réseaux FOQUALE
  - \* Réduire de moitié le nombre de sortants sans diplôme

## I. Chiffres clés Démographie des entreprises

Commune de Crépy-en-Valois (60176)

➤ Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2013

Champ : activités marchandes hors agriculture

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	74	100,0	13,1
Industrie	4	5,4	11,8
Construction	13	17,6	19,1
Commerce, transports, services divers	47	63,5	12,4
dont commerce et réparation automobile	16	21,6	12,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	10	13,5	12,0

➤ Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2013

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
Ensemble	51	68,9
Industrie	4	100,0
Construction	8	61,5
Commerce, transports, services divers	29	61,7
dont commerce et réparation automobile	9	56,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	10	100,0

➤ Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

	Nombre	%
Ensemble	565	100,0
Industrie	34	6,0
Construction	68	12,0
Commerce, transports, services divers	380	67,3
dont commerce et réparation automobile	125	22,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	83	14,7

➤ Créations d'établissements par secteur d'activité en 2013

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène)

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	86	100,0	12,2
Industrie	4	4,7	8,9



Agriculture, sylviculture et pêche	6	0,1	6	0	0	0	0
Industrie	713	15,1	69	66	144	234	200
Construction	268	5,7	90	40	63	75	0
Commerce, transports, services divers	2 441	51,5	666	295	300	314	866
dont commerce et réparation automobile	1 150	24,3	248	126	103	109	564
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 309	27,6	93	150	239	346	481

➤ Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2011

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	917	100,0	4 737	100,0
Sphère non présenteielle	272	29,7	1 713	36,2
dont domaine public	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	645	70,3	3 024	63,8
dont domaine public	34	3,7	1 033	21,8

➤ Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2011

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

	Nombre	%
Ensemble	1 437	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	128	8,9
Industrie	89	6,2
Construction	164	11,4
Commerce, transports, services divers	872	60,7
dont commerce et réparation automobile	230	16,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	184	12,8